FRC.3.
24457

Case
FRC
22559

RÉPONSE

DU COMTE DE MIRABEAU,

A L'ÉCRIVAIN

DES ADMINISTRATEURS DE LA COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS.

THE NEWBERRY LIBRARY

RÉPONSE

DU COMTE DE MIRABEAU,

A L'ÉCRIVAIN

DES ADMINISTRATEURS DE LA COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS.

Egens, ignotus, inquies, dum occultis libellis cuique periculum faceſſit, mox odium apud omnes adeptum, dedit exemplum, quod ſecuti ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis, ac poſtremum ſibi invenire.

TACIT. Annal. L. I. cap. 74.

Né dans l'obſcurité, ſans reſſource que l'intrigue, le voilà cet homme que ſes libelles avoient rendu ſi redoutable, chargé aujourd'hui de la haine publique. Qu'il ſerve à jamais d'exemple à ceux qui de pauvres devenus riches, qui, du ſein du mépris, parvenus à ſe faire craindre, veulent perdre les autres & finiſſent par ſe perdre eux-mêmes.

TACITE, Annal. L. I. Ch. 74.

A BRUXELLES.

1785.

AVIS

Qui peut auſſi ſervir d'Errata.

AVANT de publier cet Ecrit, j'ai cru devoir adreſſer la Lettre ſuivante à chacun des *Aſſociés gérans* la Société de Commerce en commendite, ſous la raiſon de Perrier freres & Compagnie (1).

Paris, 6 Décembre 1785.

« Vous n'ignorez pas, Meſſieurs, » que M. *de Beaumarchais*, vient de » publier un Ouvrage, au nom des » Adminiſtrateurs de la Compagnie des » Eaux de Paris. Je m'y trouve inſulté » par les plus graves imputations, dont, » à mon avis, on puiſſe charger un » Ecrivain; & je deſire ſavoir, ſi vous » adhérez à tout ce que renferme cet » écrit de M. *de Beaumarchais*.

(1) Voyez l'Article premier, du Traité de Société en commandite, entre les ſieurs Perrier freres, & les Actionnaires intéreſſés à l'entrepriſe, pour, &c.....

» Mais, comme il eſt juſte que vous » connoiſſiez le motif de la demande » que je prends la liberté de vous faire, » j'ai l'honneur de vous prévenir que » mon intention eſt de traiter M. *de* » *Beaumarchais* comme un impoſteur, » ſi vous le déſavouez; ou de vous » rendre ſolidaire avec lui, pour les » injures que renferme cet Ouvrage, » ſi vous ne le déſavouez pas. Permet- » tez-moi d'ajouter, Monſieur, qu'à » défaut d'une réponſe poſitive de votre » part, ce ſeroit ce dernier parti que » je me croirois forcé de prendre.

» J'ai l'honneur, &c....

Chacun de Meſſieurs les Gérans, m'a fait en ſon nom, la réponſe que l'on va lire, & les ſix copies parfaitement conformes, ne ſont diſtinguées que par la différence des écritures (1).

---

(1) Le ſeul M. le Clerc a varié ainſi la formule de ces Meſſieurs.

Paris, ce 9 Décembre 1785.

« J'ai été, Monſieur, ſi fort occupé, qu'il » ne m'a pas été poſſible de répondre ſur le » champ à la lettre que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire; & je me réfere aux

« Je m'empreſſe, Monſieur, de répondre » à la lettre que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire. Je ne puis vous » diſſimuler l'étonnement que m'a cauſé » la demande qu'elle contient. Vous » ſavez, Monſieur, qu'une adminiſ- » tration eſt un Corps qui exiſte, » lorſque tous les Membres en ſont » réunis, & qui ceſſe d'être, lorſque » les individus ſont iſolés. Cette vérité » eſt ſi conſtante, qu'un Aminiſtra- » teur n'a ſéparément aucun pouvoir, » ni activement, ni paſſivement. N'étant » pour rien perſonnellement dans l'ob- » jet dont vous vous plaignez, je ne » puis donc être perſonnellement dans

---

» lettres qui vous ont été adreſſées par les » Adminiſtrateurs des Eaux, n'ayant, comme » eux, aucun pouvoir & n'étant rien perſonnel- » lement dans l'objet dont vous vous plaignez, » & par conſéquent dans le cas de rien avouer, ni » déſavouer.

» J'ai l'honneur d'être, avec un ſincere atta- » chement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

LE CLERC.

» le cas d'avoir rien à avouer, ni à
» désavouer.

» J'ai l'honneur d'être, avec une
» considération très-parfaite,

MONSIEUR,

Votre, &c.

Paris, ce 7 Décembre 1785.

Ainsi ceux qui m'ont insulté en corps, n'osent avouer individuellement qu'ils ont concouru à l'insulte; ou plutôt (car comment se fâcher de ce qui est si profondément ridicule?) lorsque dans la persuasion sincere, qu'il est juste de séparer les calculs des injures, & que les Perrier freres & Compagnie, ne peuvent pas avoir arrêté dans le *Corps* de leur *administration*, que M. *de Beaumarchais* m'injurieroit au nom du *Corps*; lorsque dans cette persuasion, je demande à chacun des Associés gérans, s'il avoue ces injures, ces Messieurs décident, d'après de prétendus principes d'*administration*, que chacun d'eux, n'est *Rien*, & que n'étant *Rien*, chacun d'eux n'a rien à désavouer! puis ils m'adressent cette lumineuse réponse.

Ainsi donc, il n'y a plus qu'à se former en commendite, pour *distribuer* le poivre, le café, les allumettes à la

Ville de Paris ; & cette commendite nommera des Gérans, & ces Gérans s'appelleront *Adminiſtration*, *Adminiſtrateurs ;* & ils pourront diſtribuer en *Corps* les injures, les calomnies, les outrages ; & chacun d'eux aura le privilége de *n'être rien perſonnellement dans l'objet* d'une plainte contre les *Adminiſtrateurs* du prétendu *Corps de l'adminiſtration.*

Mais, de quoi donc ſe compoſent les réſolutions de MM. Perrier freres & Compagnie, ſi ce n'eſt de l'avis *perſonnel* de chacun d'eux ? Par quelle magie nous feront-ils croire qu'ils ne ſont *perſonnellemeut pour rien* dans leur avis *perſonnel*, dans la réſolution, qui, ſans cet avis, n'exiſteroit pas ? Ils peuvent donc fouler aux pieds toute eſpece de droit & de bienſéances ! une ſauvegarde les attend. Ils ne s'aſſembleront plus, & les Siéges de ces Meſſieurs répondront pour leurs Maîtres !

Si ce n'eſt pas-là un déſordre dans la Société, je ne ſais plus ce qui mérite ce nom.

J'avois imaginé juſqu'ici, que les ſeuls Membres des Corps dépoſitaires de l'autorité ſouveraine, avoient reçu d'elle ces immunités effrayantes ; je

penſois que dans toutes les autres collections d'hommes, ſur-tout dans les Compagnies de Commerce, on pouvoit prendre à partie les individus, ſauf à ceux-ci à appeller leurs collégues en garantie. Me ſerois-je trompé? Peut-on faire un Corps reſponſable, avec des Membres qui ne le ſoient pas? ou en d'autres termes, un *Tout* avec des *Riens?*... Je laiſſe ces queſtions à réſoudre aux Métaphyſiciens du ſiécle; en attendant leur déciſion, je fais profeſſion de croire, que, ſi la Société Perrier freres & Compagnie, injurie jamais un plus puiſſant ou un plus vindicatif que moi, la Métaphyſique de Meſſieurs les Gerans ne les ſauvera pas de la démonſtration, qu'au lieu de *n'être pour rien perſonnellement dans l'objet*, chacun s'y trouve ſouvent pour plus que ſa part.

Quoi qu'il en ſoit, ma Réponſe aux injures, & aux faux calculs de la Société Perrier freres & Compagnie, ne s'adreſſe donc pas ſeulement à l'Ecrivain de leur Mémoire, mais encore à chacun des Aſſociés Gérans, dont les noms ſe trouvent au bas de la page (1).

(1) MM. de Sainte-James, ancien & nouveau Treſorier de la Marine, & Adminiſtrateur de la

Et comme ce Mémoire étoit écrit avant les copies de lettres que j'ai reçues, je prie le Lecteur de corriger le titre de mon Ouvrage, & de ſubſtituer par-tout.

A CES MOTS..... CEUX-CI,

Compagnie des Eaux de Paris..... *MM. Perrier freres & Compagnie.*

Adminiſtration..... *Geſtion.*

Adminiſtrateurs..... *Aſſociés gérans.*

Voici donc ma——RÉPONSE à MM. LES ASSOCIÉS GÉRANS LA SOCIÉTÉ DE COMMERCE EN COMMENDITE, SOUS LA RAISON DE PERRIER FRERES & COMPAGNIE. Cette Réponſe eſt ſévére, je le ſais, elle devoit l'être. On répand beaucoup dans le Public, que ces Meſſieurs m'intenteront une action perſonnelle, pour peu qu'ils ſoient mécon-

---

Caiſſe d'Eſcomte, à l'époque de ſes malheurs.

De Serilly, Tréſorier de la Guerre, & Adminiſtrateur de la Caiſſe d-Eſcompte, dans le même tems, & depuis.

Taille-pied de Bondy.

Papillon de la Ferté.

Le Clerc, ancien premier Commis des Finances, ſous M. l'Abbé Terrai.

Aubert, Régiſſeur de l'habillement des Troupes, & frere de l'Auteur des petites Affiches.

Caron de Beaumarchais, intéreſſé dans les Affaires du Roi.

tens de mon Ouvrage. Si j'avois eu du tems à perdre, ou s'il me reſtoit pour eux plus d'eſtime, aſſurément je les aurois prévenus, ou je les previendrois du même accueil; car enfin, j'ai prouvé ſeulement qu'ils ont fait ce dont ils m'ont accuſé; & ſi mes preuves ſont amères, leurs imputations étoient outrageantes. Mais j'ai mieux à faire, & je ne leur dirai qu'un mot ſur leur prétendu deſſein.

Réſolu depuis long-tems de faire un voyage dans le Nord, je ne l'ai ſuſpendu que par la néceſſité de répondre au libelle (1) de MM. les Aſſociés gérans. Je reſterai encore à Paris, après la publication de ma Brochure, pour leur donner le tems de me traduire devant les Tribunaux, ſi telle eſt leur envie. J'eſpere que ces Meſſieurs n'exigeront pas de ma complaiſance un long ſacrifice de mes affaires & de mon projet.

---

(1) J'ai bien peſé ce mot; car un LIBELLE, *eſt une diffamation anonyme & CALOMNIEUSE.* Or, MM. les Aſſociés gérans, en n'avouant pas l'ouvrage de leur corps, conſtituent cet Ouvrage *anonyme.* Perſonne ne niera qu'il ne ſoit *diffamatoire*; & je vais prouver qu'il eſt *calomnieux.*

RÉPONSE

DU COMTE DE MIRABEAU,

A l'Écrivain des Adminiſtrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris.

UN homme d'eſprit a dit, dans une mauvaiſe Piece de théatre : « Pourvu que je ne parle, en » mes Ecrits, ni de l'autorité, ni du culte, ni » de la politique, ni de la morale, ni des gens » en place, ni des Corps en crédit, ni de l'Opéra, » ni des autres Spectacles, ni de perſonne qui » tienne à quelque choſe, je puis tout imprimer » impunément ſous l'inſpection de deux ou trois » Cenſeurs. »

De tous les Citoyens un peu notables que je connoiſſe, je ſuis inconteſtablement celui qui, dans le ſens de l'Auteur de Figaro, *tiens* le moins *à quelque choſe ;* ainſi, je n'ai nul droit d'etre ſurpris qu'un joli libelle, *écrit ſans prétention* Pag. 47. *& ſans fard*, mais bien virulent, bien calomnieux, bien diffamatoire, & dirigé ouvertement contre moi, paroiſſe avec les honneurs de la cenſure.

On lit, dans ce pamphlet publié au nom des Administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris, pour répondre à mon Mémoire sur les Actions de leur établissement, « que ma plume est entierement livrée à un parti de Joueurs (pag. 1)..... qu'engagé dans l'autre parti, j'eusse écrit précisément tout le contraire (*ibid.*)..... que de nobles motifs n'ont pu m'animer (p. 2)... que des motifs cruels ont dirigé ma plume (p. 25)..... que j'écris contre ma conscience (p. 6)..... que ma persuasion n'est que feinte (p. 3)..... que mes objections ridicules (p. 13) méritent de très-sanglans reproches (p. 46)... que l'on doit se méfier de ce que j'affirme le plus (*ibid.*)..... que je n'ai été ni exact, ni vrai dans aucun point que j'aie traité (p. 51)... que je gourmande le Gouvernement (p. 44)... que je lui fais une injure grave qu'il dédaigne (*ibid.*)..... & que, sou tous les rapports, je suis un Citoyen très-répréhensible (p. 14).

Enfin, l'Auteur du libelle conclut ainsi, en parlant de moi : A-t-il trompé? s'est-il trompé? l'a-t-on trompé? est-ce projet, erreur ou suggestion (1)? »

---

(1) L'Auteur ajoute, (au haut de la page 53) dans les exemplaires sur papier satiné, destinés à la Cour : « Nous aimons à *pencher* pour le dernier soupçon. » On lit, à la place de ces mots, dans les exemplaires de Ville : « Nous croyons lui rendre justice, en *adoptant* le dernier soupçon. » Voudroit-il bien nous apprendre le motif de cette noble variante, échappée à sa *tranquille impartialité* (pag. 34), & qui, dans l'art du libelle, me paroît une vraie découverte?

Voilà les imputations, les qualifications & les doutes non moins polis qu'équitables & généreux, qui circulent dans le Public *avec approbation & permiſſion.* Encore une fois, cela me paroît ſimple ; & loin de m'en plaindre, je ne m'en trouve pas même offenſé ; car, moi auſſi, je ſais dédaigner.

Il ne m'eſt pas plus difficile d'expliquer, & préciſément par les mêmes raiſons, l'inexprimable rumeur qu'a excité mon Mémoire ſur le prix des Actions de la Compagnie des Eaux de Paris : Aſſurément cette Compagnie *tient à quelque choſe.* Que dis-je ? *elle eſt un Corps en crédit* ; elle intéreſſe *des gens en place*, ou des gens en place y ſont intéreſſés : la plus grande partie de ſes Actions appartient à des Courtiſans, à des Financiers. Peut-on douter que, ſous peine de ſe déclarer auſſi méchant Citoyen que mauvais Calculateur, il ne faille parler de ces Actions comme d'un emploi d'argent qui doit *aſſurer un revenu magnifique* aux enfans des *peres de famille* aſſez heureux ou aſſez aviſés pour ſe faire admettre au nombre des Actionnaires ?... Non ; ſous peine de blaſphéme, on n'en ſauroit douter : car enfin les gens de la Cour, & même les gens de Finance, ne ſe piquent pas d'être des peres de famille bien prévoyans : *ils veulent tous leurs revenus en jouiſſances perſonnelles* : ces Actions qu'ils ont acquiſes cherement, il faut donc, s'ils les payent, & peut-être s'ils ne les payent pas, qu'ils les revendent plus cherement encore ?...

Pag. 48.

Pag. 48.

Trop malheureuſement, hélas ! j'ai réſiſté à l'évidence de ces nobles apperçus, de ces ſublimes avantages, ou plutôt (car il ne faut pas

me faire plus méchant que je ne ſuis) ils m'ont entiérement échappé, tant je connois mieux les livres & mes penſées, que les hommes & mon pays.

Eh ! qui l'auroit cru d'un écrivain qu'on n'avoit regardé juſqu'ici, ni comme un mauvais citoyen, ni comme un obſervateur abſolument ſtupide? j'ai publié un mémoire où j'ai voulu prouver, que le prix des actions des Eaux de Paris, étoit uniquement produit par le mouvement de l'agiotage, fondé d'abord ſur les écarts des imaginations exaltées par la cupidité, prolongé enſuite par l'effet des poſitions diverſes & reſpectives des agioteurs, & devenu enfin dans leurs mains, un trafic, une arme, un piége. Non-ſeulement je me ſuis rendu coupable de cette témérité; mais.... admirez ma folle confiance... J'ai cru ſervir la cauſe de la raiſon, du bon ſens, de l'humanité même, en plaçant dans cette occaſion, comme je l'avois fait dans pluſieurs autres, un flambeau ſur les pas du charlataniſme & de l'intrigue; & pour mettre en garde le Public contre l'intérêt qu'avoient à ſoutenir des prix auſſi fragiles ces mêmes ſpéculateurs qui n'auroient jamais oſé les eſpérer, j'ai indiqué aux eſprits capables d'attention, les moyens d'apprécier les actions des Eaux, en leur offrant des calculs qui me paroiſſoient ceux de la prudence, & qui, s'ils n'étoient pas mathématiquement exacts, puiſqu'ils ne portoient que ſur des ſuppoſitions vraiſemblables, mais avouées incertaines, pouvoient du moins en faire mettre au jour qui le feroient davantage.

Cette conduite eſt criminelle, ſans doute, puiſqu'elle a tant déplu; mais j'étois coupable avec

d'autant moins de remords, que l'intérêt bien entendu de l'entrepriſe des Eaux, m'a toujours paru ſingulièrement bleſſé par les combinaiſons de l'agiotage. D'ailleurs ſi quelque erreur m'échappoit, ne pouvoit-elle, ne devoit-elle pas être bientôt redreſſée, puiſqu'au fond la queſtion que je traitois, eſt un objet de calcul, dont les données ſont à découvert & à la portée de tout le monde? En un mot..... je crains qu'on n'ait peine à croire à cet excès de démence.... Cette conſidération ſeule, que, ſi j'étois dans l'erreur, je ne pouvois pas me flatter de l'acréditer, juſtifioit aſſez à mes yeux mon deſſein.

C'eſt ainſi que je m'abuſois dans ma ſimplicité; ma confiance alloit juſqu'à me flatter, que, MM. les Adminiſtrateurs des Eaux de Paris, eux-mêmes ne croiroient pas avoir le droit d'être mécontens. Car enfin, me diſois-je, je leur ferois, ſans doute, une cruelle injure, ſi je les ſuppoſois moins attachés au ſuccès de l'entrepriſe, qu'au prix des actions? mais en aucun cas, mon écrit ne pourroit les déſobliger. Aiment-ils mieux l'entrepriſe? Ils me ſçauront gré d'attaquer l'exagération de l'agiotage, puiſque plus un actionnaire a payé cherement ſon titre, & moins il eſt diſpoſé à de nouvelles contributions: or une adminiſtration ſage, doit toujours conſerver la facilité de les obtenir, quelque peu probable qu'en ſoit la néceſſité. Aiment-ils mieux le prix de leurs actions? Sûrs de leurs ſuccès comme ils penſent l'être, ils doivent encore me ſavoir bon gré, de mettre au jour les conſidérations qui leur ont aliéné des hommes dont après tout l'opinion a quelque poids. L'occaſion eſt prétieuſe; elle ſera déciſive; il faudra bien céder aux *calculs poſitifs des eſpérances* Pag. 8.

de la Compagnie, pour emprunter l'expreſſion de ſa brochure; ou, pour parler le François du bon ſens, à l'extrême probabilité de ſes profits à venir. Encore une fois, il ne s'agit point ici d'objets cachés dans les Cieux, ou enfouis au centre de la terre. Tout homme capable de porter un œil attentif ſur les rues de Paris, ſur les maiſons qui les bordent, ſur les matériaux néceſſaires pour y conduire de l'eau, ſur la nature & la durée de ces matériaux, peut avec un expoſé fidele de la dépenſe, des eſtimations réfléchies ſur la conſommation d'eau qu'indique la population, une toiſe & par-deſſus tout l'infaillible Baréme, prononcer équitablement ſur mes calculs. Ils ſont donc très-innocens, ils ne peuvent faire aucun mal; ils ne ſauroient exciter de colère: eh! qui daigneroit en prendre, quand il a ſous ſa main des armes ſi puiſſantes & ſi faciles à manier? combien ne faudroit-il pas ſe réjouir, ſi toutes nos affligeantes erreurs, pouvoient être détruites avec des moyens auſſi ſûrs?...

Vains raiſonnemens! ſophiſmes pitoyables! combien vous m'abuſiez! Ne voila-t-il pas que ma damnable brochure a mis hors d'eux-mêmes les ſages Adminiſtrateurs de la Compagnie des Pompes à Feu? & tout bien conſidéré, comme on fait dans cette douce ſituation, je ſuis déclaré par eux, c'eſt-à-dire, par un tribunal infaillible & ſûrement impartial lorſqu'il s'agit des Eaux de Paris, implacable, inique & farouche ennemi de *ces Eaux* & de *leur ſalubrité*; de MM Perrier & de leurs talens; de la *gloire du nom François*, & des *grandes entrepriſes* qui la *fondent*; des *peres de famille* & de *leurs enfans*, que ces

entrepriſes doivent *magnifiquement* enrichir ; des *pauvres chevaux* ſujets *à la colique* ; des *bains* ; des *lavages* ; des *Boulangers* qui ont la rage d'employer depuis des ſiècles de l'eau déteſtable & meme *empoiſonnée*, pour faire un des meilleurs pains qui ſoient au monde ; des *Invalides* ; de *l'Ecole Militaire* ; du *Corps municipal* de *Paris* ; &...., peut-on y penſer ſans horreur.... je m'oppoſe, *par d'autres motifs de haine* aux Pa plaiſirs variés que prendront dans cette capitale les gens riches à l'aide de machines de MM. Perrier ; je ne veux pas que l'air y ſoit rafraichi par l'eau que feront jaillir les Fontaines publiques, alimentées par les Pompes à Feu.... Mais que dis-je ? & qu'eſt-ce que tout ce qui précéde, auprès de ce qui va ſuivre ? La Compagnie m'a déclaré dans ſon ſang-froid admirable duement atteint & convaincu d'être ſon ennemi perſonnel & par conſéquent l'ennemi du Gouvernement de l'Etat, & peut-être de Dieu.... Cher Lecteur ! la meſure eſt-elle comblée ? connoiſſez-vous de plus grands malheurs, ou de plus grands crimes?.....

Une ſeule omiſſion s'eſt gliſſée dans la longue énumération des choſes & des perſonnes auxquelles j'ai attenté, ſi l'on en croit la lumineuſe Adminiſtration. Elle ne m'a point nommément déclaré l'ennemi des joueurs à la hauſſe : à la vérité elle m'accuſe d'être l'ami des joueurs à la baiſſe ; l'un emporte apparemment l'autre ; & cela donne, comme on voit, un très-grand poids au jugement que les Adminiſtrateurs des Eaux ont porté de ma brochure & de mes intentions ; car chacun ſait que leur Compagnie n'a point joué, qu'elle ne joue point, & qu'elle ne jouera point.

Quoi qu'il en ſoit, & pour peu que les joueurs à la baiſſe puiſſent & doivent être retranchés du livre de vie, ce qui certainement eſt fort équitable, puiſqu'ils contrarient les vues de MM. les Adminiſtrateurs des Eaux, me voilà évidemment l'ennemi du genre humain ; & quel moyen de m'en défendre? Un redoutable pamphlet va voler par tout l'univers, pour y proclamer à la fois ma turpitude & cette horrible vérité !

Dans cette circonſtance vraiment affreuſe pour moi, dans l'attente terrible de l'interdiction du feu & de l'eau, qu'a mérité ſans doute ma féroce miſanthropie, je ſupplie modeſtement le petit nombre d'hommes indulgens & compatiſſans, qui croiront, qu'avant de ſubir un tel Arrêt, la replique doit m'être permiſe, de lire avec quelque attention & ſur-tout avec l'abſence religieuſe de toute partialité, l'expoſition des motifs qui m'ont fait prendre la plume, pour écrire ſur les Eaux de Paris. Je pourrois à toute force abandonner ma logique, puiſqu'elle inſpire tant d'humeur, & mes calculs, puiſqu'ils m'attirent de ſi noirs orages ; mais je ne puis laiſſer impunément traveſtir mes intentions, empoiſonner mes motifs, inſulter ma morale ; & s'il faut, ce que j'examinerai dans un inſtant, céder à mes adverſaires l'honneur des raiſonnemens ſages, du bon goût, & des calculs exacts, je ne ſaurois leur abandonner celui de la bonne foi. Qu'on daigne donc m'écouter, je ſerai court & je tâcherai d'être clair.

Dans quel but ai-je fait le Mémoire ſur les Eaux de Paris?.... perſonne n'a le droit de me le demander. Si j'ai mal raiſonné & mal calculé,

les intentions les plus pures ne redreſſeront pas mes raiſonnemens & mes calculs ; ſi je ſuis un calculateur exact & un logicien ſevère, quels que ſoient mes intentions & mes motifs, il faut céder à mes raiſonnemens & reſpecter mes calculs. Mais j'ai toujours mépriſé les fins de non-recevoir, ſi l'on peut parler ainſi ; & je ſerai toute ma vie prêt à rendre compte du ſentiment moral qui aura dicté mes écrits.

Dans quel but ai-je fait le Mémoire ſur les Actions des Eaux de Paris ?.....

J'ai voulu ſatisfaire & j'ai ſatisfait à trois devoirs diſtincts.

J'ai ſatisfait au devoir de bon citoyen, — je répondois à la demande d'un pere de famille auquel on conſeilloit de placer dans les Actions de la Pompe à feu une partie conſidérable de ſa fortune. Un pere de famille eſt quelque choſe pour l'homme qui a le tems & l'habitude de refléchir ſur ſes ſentimens & ſur ſes penſées : mais celui dont il s'agit, m'intéreſſoit plus qu'un autre, parce qu'il eſt l'ami d'un de mes amis particuliers, de M. de Chamfort dont le nom cautionne aſſez la bonne-foi pour quiconque le connoît ; eh, qui ne le connoît pas ? qu'on l'interroge, il dira qu'il s'étoit donné la peine de rédiger lui-même par écrit la demande de ſon ami ; (1) il mettoit un grand intérêt, une grande importance à ma réponſe ; c'étoit aſſez pour me décider à m'inſtruire des détails ; & quant à la publication de mes recherches, je devois la croire

(1) Cet écrit eſt dépoſé chez un Notaire, pour y conſtater au beſoin, ſi ma *perſuaſion* du danger que couroit cet ami n'étoit que *feinte*.

utile à tous ceux qui pouvoient être ou devenir victimes de la même séduction.

J'ai achevé de remplir un devoir envers le Gouvernement. — Toujours, entiérement & à jamais étranger aux spéculations, même les plus innocentes des joueurs dont je hais le métier, dont je mépriſe les profits, je manie depuis ſix mois avec un grand ſuccès (c'eſt un fait que je raconte, ce n'eſt pas un éloge que je me donne) les armes les plus nobles & les plus sûres, celles de la raiſon, pour détruire l'agiotage; le Miniſtre des Finances m'y avoit appellé, invité, encouragé. Apres en avoir montré le danger relativement aux Actions de la Caiſſe d'eſcompte & de la Banque de Saint-Charles, il me reſtoit à le faire ſur celles des Eaux, où l'agiotage extravaguoit plus encore que ſur tout le reſte, du moins à mon avis. Des conſidérations particulières avoient retardé cet utile complément de mes travaux. Réveillé par d'autres conſidérations, qui, comme on le verra dans un inſtant, appartenoient toutes à l'amitié, ma réſolution d'éclairer le public ſur le vrai point de vue de cette affaire, s'eſt accrue de l'eſpèce de reproche que tout homme inſtruit ſur une queſtion publique, me paroît mériter lorſqu'il garde le ſilence.

J'ai rempli les devoirs de l'amitié: — je venois au ſecours d'un homme dont je profeſſe depuis long-temps d'être l'ami, & qui n'a pas peu contribué au ſervice ſignalé que j'ai eu le bonheur de rendre à mon pays (1). M. Claviere avoit

(1) M. Claviere eſt l'Auteur d'un Mémoire ſur la Banque de Saint-Charles, qui a ſervi de baſe à mon Ouvrage ſur cet important ſujet.

imprudemment rendu hommage au bon ſens en vendant cent Actions des Eaux de Paris, à ſeize cents livres, (c'eſt-à-dire, à un prix aſſez voiſin de celui de création,) pour le mois de Mars 1787. Cependant l'agiotage avoit exagéré leur valeur juſqu'au prix de quatre mille livres : on eſſayoit de l'élever encore par toute ſorte de manœuvres ; &, graces à une circonſtance non moins forcée que parfaitement étrangere à ſonmarché, une perte exceſſive ſe préparoit pour mon ami. J'ai voulu l'arracher à l'aide de la raiſon & de la vérité aux dangers que lui préparoient le menſonge & la folie.

Tels furent mes motifs, & peut-etre ne ſont ils pas dignes du ſiècle, où tout ſe fait pour l'honneur, pour la gloire, & rien pour l'argent: où les Chevaliers d'induſtrie, les Charlatans, les Baladins, les Proxenetes n'eurent jamais d'autre ambition que la gloire ſans la moindre conſidération de profit : où le trafic à la Ville, l'agiotage à la Cour, l'intrigue qui vit d'exactions & de prodigalités, n'ont d'autre but que l'honneur, ſans aucune vue d'intérêt : où l'on arme pour l'Amérique trente vaiſſeaux chargés de fourmitures avariées, de munitions éventées, de vieux fuſils que l'on revend pour neufs, le tout pour la gloire de contribuer à rendre libre un des mondes, & nullement pour les retours de cette expédition déſintéreſſée ; où l'on court en Angleterre négocier l'enlévement d'un malheureux libelliſte, & quand on n'y peut réuſſir, l'achat de ſon libelle, pour devenir enſuite ſon correſpondant, ſon agent, ſon ami par délicateſſe, par honneur, par pur amour de la gloire, ſans la plus légère ſpéculation d'avantage & de lucre : où l'on profane les chefs d'œuvre

d'un grand homme, en leur associant tous les *juvenilia*, tous les *senilia*, toutes les rêveries qui, dans sa longue carrière lui sont échappés ; le tout pour la gloire & nullement pour le profit d'etre l'éditeur de cette collection monstrueuse: où pour faire un peu de bruit, & par conséquent par amour de la gloire & haine du profit, on change le Théatre François en tréteaux, & la scène comique en école de mauvaises mœurs ; on déchire, on insulte, on outrage tous les Ordres de l'État, toutes les classes des citoyens, toutes les loix, toutes les régles, toutes les bienséances, dût-on trouver enfin dans la main exécrable du despotisme la palme du Martyr, qui devroit être réservée aux grands talens, aux grandes vertus; mais que rencontre quelquefois même l'impudence..... Ah! sans doute je n'aspirerai jamais à ce genre de gloire. Je me sens trop incapable d'y atteindre ; je me bornerai à faire le bien & le profit de mes amis aussi souvent & aussi longtems que je le pourrai, en servant la raison, en professant ce que je crois la vérité; & je laisse de bon cœur à d'autres, leurs magnifiques destinées.

Après cette digression que M. de Beaumarchais, l'écrivain des Administrateurs ne trouvera peut-être pas aussi *légère* (1) qu'il a cru rendre

---

(1) « Quand elles (les critiques) étoient bien ameres, » on les nommoit des *Philippiques*. Peut-être un jour » quelque mauvais Plaisant coëffera-t-il celles-ci du joli » nom *de Mirabelles*, venant du Comte de Mirabeau, *qui* » *mirabilia fecit*. — En demandant pardon de cette *digres-* » *sion légere*, nous revenons aux Actions des Eaux (p. 11) ».

celle *des Mirabelles*, mais que je devois aux honnêtes gens trop long-tems ſcandaliſés, & à moi-même trop gratuitement inſulté, puiſqu'on pouvoit détruire mes raiſonnemens & mes calculs, ſans préſenter ſous les plus odieuſes couleurs mes intentions & mes motifs, j'entre en matière; & laiſſant à part les pitoyables calembours, les plates épigrammes, le ſtyle barbare, & l'ignorance profonde, qui ſont trop eſſentiellement le cachet de l'Auteur, pour perdre du tems à les lui reprocher, je vais prouver, non pas que MM. les Adminiſtrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris m'ont mal lu, mais qu'ils m'ont répondu de mauvaiſe foi; non pas qu'ils ont mal calculé, mais qu'ils ont calculé volontairement mal; non pas qu'ils ſe ſont trompés, mais qu'ils ont voulu tromper. Et pour qu'on ne m'accuſe pas de laiſſer rien ſans reponſe, je ſuivrai pas à pas la récapitulation que l'Auteur a fait de ſes triomphes ſur mon mémoire. Auſſi-bien m'efforcerois-je inutilement de mettre quelque ordre dans ma réponſe à un écrit faſtidieux, incohérent & confus, que je n'ai pu achever ſans un effort de courage & d'attention, & qu'ainſi je dois déſeſpérer de faire relire.

I.ere *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

Nous croyons avoir bien prouvé que des motifs peu généreux ont fait décrier par l'Auteur (des Mirabelles) un établiſſement très-utile.

J'ai rendu compte de ces motifs *peu généreux*, & j'ajoute que je n'ai pas *décrié* l'établiſſement des

pompes à feu, à moins que l'agiotage, sur les ressources duquel il ne paroit pas qu'on ait compté, lorsqu'on proposoit cette entreprise comme *un grand acte de courage & de patriotisme*, à moins, dis-je, que cet agiotage ne doive etre pris pour les pompes à feu elles-mêmes; alors ce seront MM. les Administrateurs, qui, en faisant cette étrange métamorphose, en réunissant deux choses aussi distinctes, auront eux-memes décrié l'établissement de MM. Perrier; car je persiste à croire bien prouvé que les agioteurs ont donné une fausse valeur aux Actions.

---

(1) Si l'on en excepte les papiers du système, on n'a jamais vu le prix d'aucun effet s'accroître aussi rapidement, sans nulle raison connue, que le firent d'abord les Actions des Eaux; & entr'autres preuves que les Administrateurs de la Compagnie sont devenus les soutenteurs de ce prix d'agiotage, on peut citer la conduite que tient sur la Bourse l'Agent-de-Change, des Administrateurs. Quand les Actions baissent, c'est ordinairement en offrant 50, 100 & même 200 liv. de plus qu'on ne veut les vendre, qu'il les achete. C'est comme s'il disoit: « Je veux acheter, » mais cherement; je n'acheterai pas, si je ne puis achéter » qu'à bon marché: » conduite absurde & même répréhensible dans un Agent-de-Change, à qui toute affaire, pour son compte, est interdite! Et comment celui-ci, s'il est chargé de faire des achats pour autrui, s'acquitte-t-il de son emploi? Il enchérit, par sommes considérables, sur le prix même qu'on lui demande! Que penser de cette manœuvre, sur-tout si l'on se propose de vendre l'entreprise au pour le Gouvernement?

Veut-on une autre preuve de l'empressement que les Administrateurs témoignent pour le prix de l'agiotage? Lisez, pag. 2 : *Ce sont les Joueurs à la baisse qui ont mis tous en usage pour avancer de quelques années le prix où l'on voit les Actions.* Puis lisez, pag. 3 : *Aussi ceux qui*

J'ai dit (p. 2 de mon mémoire), qu'il y auroit peu d'objections à faire contre l'établiſſement des pompes à feu s'il fut reſté dans la claſſe des grands » chemins, des canaux, des digues & autres tra- » vaux publics, appartenans au Gouvernement ».

Loin que ce fut là, décrier l'établiſſement de MM. Perrier, c'étoit au contraire manifeſter le deſir, qu'il fut fondé avec plus de ſolidité. De quoi s'agit-il en effet dans leur entrepriſe? de fournir à une grande Ville de l'eau, c'eſt-à dire, un objet qu'on ne peut renchérir, qu'au contraire tout ſollicite à diſtribuer généreuſement, dont la conſommation eſt limitée par le local, la population, les habitudes, & dont les frais de diſtribution, ſont énormes. Or peut-on compter ſur un ſervice continuel en ce genre, de la part d'une Compagnie d'Actionnaires, qui ne veulent que gagner, & qui ſont ſans ceſſe en guerre avec les frais? Non, gardez-vous d'y compter. Il eſt trop à craindre, lors même qu'un établiſſement de ce genre pourroit ſubſiſter à Paris, ce dont on doutera peut-être après avoir lu cet ouvrage, il eſt trop à craindre, dis-je, que tôt ou tard un événement ſemblable à celui de la *nouvelle Rivière* à Londres, & de preſque toutes les grandes entre-

---

ont ſpéculé ſur ces principes, c'eſt-à-dire, ſur ce que « des » ſiecles ne verront pas l'époque où les produits des Pompes » à feu ceſſeront de s'accroître, » *ont-ils pu porter les Actions des Eaux à toute la valeur où on les a vu, ſans qu'on dût les accuſer de folie*? . . .

Les Adminiſtrateurs inculpent donc les Joueurs à la baiſſe d'avoir fait hauſſer le prix des Actions, & déclarent en même-tems ſages & bien aviſés ceux qui ont acheté à des prix élevés . . . .

prises tentées par des particuliers, ne substitue aux premiers entrepreneurs de nouveaux venus, qui, profitant des établissemens qu'ils acquéreroient à vil prix, donneroient à cette entreprise plus d'activité.

Mais une telle révolution est ordinairement précédée de désordres & d'interruption de services, durant lesquels le Public seroit en souffrance, si les anciens moyens lui étoient ravis avant d'avoir été solidement remplacés; or ces risques sont nuls, quand le Gouvernement est l'entrepreneur, parcequ'il peut joindre la puissance à la prévoyance. Aussi, comme l'établissement dont il s'agit, sera toujours effrayant par ses frais, & les immenses details de sa régie, je ne ferois aucun doute qu'il ne tombât tôt ou tard à la charge du Gou-
Pag. 23. vernement, en dépit de la fontaine des Halles decorée du nom de M. de Sainte-James, s'il n'étoit pas plus probable qu'il sera remplacé par quelque entreprise plus appropriée au pays. Je soupçonne même, je l'avoue, que le déchaînement actuel contre mes calculs, est sur-tout occasionné par le chagrin de quelques hommes ingénieux qui se proposoient d'entamer incessamment une négociation salutaire, pour gratifier le Gouvernement, au prix de cinq ou six mille livres, des Actions, qui ne doivent pas tarder d'en valoir treize mille, & plus vîte assurément dans ses mains que dans toutes autres.

---

(1) J'ai, pour fonder ce soupçon, certaine phrase de la réponse, qui rappelle les argumens des Joueurs à la hausse sur les Actions de la Caisse d'Escompte. Ces Messieurs transformoient, comme on sait, en propriété la valeur fictive que l'agiotage donnoit à leurs Actions, & préten-

Independamment

Indépendamment de ſes devoirs, qui ſont de rendre tous les ſervices pour leſquels eſt inſtituée l'autorité tutélaire, moyennant la rétribution accordée à ſes fonctions, le Gouvernement eſt, ſous tout autre rapport, le plus convenable Entrepreneur des établiſſemens deſtinés à donner de l'eau aux villes. Et pour ne parler ici que de la permanence de ces établiſſemens, je demande ſi, en ſuppoſant que les Pompes à feu ſoient le meilleur des moyens de donner de l'eau à Paris, qu'elles euſſent été connues au tems où fut conſtruite la machine hydraulique du Pont Notre-Dame, & que le Corps municipal de la Ville ſe fut chargé lui-même de cette entrepriſe, je demande s'il n'eſt pas ſenſible qu'elle eut continué juſqu'à nos jours ſans interruption, par

---

doient qu'on devoit les préſerver de toute diminution de prix. Ici le diſpenſateur de l'eſprit de l'adminiſtration des Pompes à feu, témoigne la crainte que les poſſeſſeurs des Actions des Eaux *n'en ſoient dépouillés à vil prix.* Or, dans l'ame du diſeur, qu'eſt-ce que ce *vil prix?* C'eſt un prix ſenſiblement au-deſſous de celui qui n'eſt encore dû qu'*aux magnifiques rapports de l'imagination échauffée des Joueurs....* Et voilà comme on crée des propriétés, dont enſuite on n'a pas honte de demander le rembourſement. Mais quel eſt l'Auteur de cette phraſe, où le bout de l'oreille ſe découvre? Le même homme qui a lu, approuvé, vanté, admiré le chapitre de mon Livre de la Caiſſe d'Eſcompte ſur la nature de la propriété des Actionnaires; & voilà le profit que font nos Docteurs dans leurs lectures!..... On voit, au reſte, que je pourrois bien avoir mérité la haine de certains Actionnaires des Eaux, comme j'ai mérité celle de certains Actionnaires de la Caiſſe d'Eſcompte & de la Banque de Saint-Charles, c'eſt-à-dire, en ſervant les Finances & l'Etat. Pag. 14.

la seule force de ses ressources, indépendamment de tout bénéfice ou de toute perte ; & si l'on en peut dire autant d'une Compagnie d'Actionnaires, gênée & circonscrite par son propre but, celui du gain ? Je demande si, dans le premier cas, ces Fontaines, qui doivent couler abondamment & *gratis*, pour *rafraîchir l'air & désaltérer le peuple*, ne seroient pas & plus sûrement établies, & plus nombreuses, & plus jaillissantes que sous un régime, où les Distributeurs seront chaque jour tentés, par leur intérêt pécuniaire, de voir avec chagrin, ou envie, cette prodigalité plus utile à d'autres qu'à eux-mêmes ?

Pag. 15 & 16.

Si raisonner ainsi, c'est *décrier un établissement utile*, je consens à la peine que l'on n'a pas rougi d'invoquer contre moi, parce que mes calculs déjouoient l'avide cupidité de quelques hommes en crédit ; mais je conseille toujours au Corps de ville, d'attendre, avant de détruire ses machines, & d'abandonner ses plombs pour l'accroissement du dividende des Actionnaires, (1) d'attendre, dis-je, un succès mieux *constaté*. C'est à lui sur-tout qu'il convient d'imiter la prudence des premiers Entrepreneurs des Pompes à feu, qui ne vouloient passer à l'entreprise du midi, qu'après avoir achevé celle du nord. Ceux d'aujourd'hui sont plus hardis ; rien ne les effraye,

(1) C'est un fait que, pour hausser le prix des Actions, l'on a répandu que les canaux de plomb seroient donnés à la Compagnie des Eaux comme une redevance annuelle : ajoutez qu'on fait monter leur valeur à deux millions, qui, répartis sur quatre mille Actions, les bonifieroient de cinq cents livres chacune.

rien ne les embarraſſe; ils multiplieroient même les difficultés, pour le plaiſir d'annoncer qu'ils en ſeront vainqueurs. Ecoutez-les. « Voulez-vous, » diſent-ils, que la Seine paſſe toute entière ſous » les rues de Paris? vous n'avez qu'à parler, » & ſur-tout payer; (1) ce n'eſt pour nous qu'un » badinage »..... Et pourquoi cette jonglerie? parce que, dans les corps nombreux, perſonne ne ſent ni ſur ſa bourſe, ni ſur ſon amour-propre tout le poids de la reſponſabilité. Un éloquent, *ſi l'on m'eut voulu croire*, ſauve tous les membres les uns après les autres, & ils le ſavent bien. La municipalité ſentira donc qu'il n'en eſt pas d'un Corps de ville trompé dans ſon attente, comme d'un ſimple particulier. Le premier doit des remplacemens à tout le monde; le ſecond n'a que lui-même à pourvoir.

IIe *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

— *L'augmentation des dépenſes, après des devis primitifs, n'a été l'effet d'aucune erreur, mais le fruit des plus mûrs délibérations.* P. 49.

Si cette allégation eſt prouvée dans l'ouvrage, pourquoi dit-on, page 5, *que l'on n'a pu, ni prévoir d'avance le prix qu'on exigeroit du terrein, ni la dépenſe des épuiſemens, ni le prix des fers en Angleterre, ni celui du fret de ces fers?*... Prévues ou non prévues, ces mépriſes ſont autant *d'erreurs*, qui certainement ne ſau-

(1) « La Compagnie fourniroit le volume entier de la » Seine, ſi le Public offroit de le payer (p. 40). »

roient être *le fruit des plus mûres délibérations*, & dont j'ai eu raiſon de dire qu'un nouvel Entrepreneur ſeroit préſervé aujourd'hui par l'expérience même de MM. Perrier.

L'augmentation de dépenſe n'a été l'effet d'aucune erreur ! Et comment le prouve-t-on ? *Parce que rien n'a été fait que d'accord avec la Compagnie*, (p. 5.) & *d'après les plus mûres délibérations* (p. 49). Mais eſt-ce donc là pouver? N'eſt-ce pas dire ſeulement que l'adminiſtration a partagé ces erreurs ? Eh! qui en doutoit ?

D'ailleurs, loin d'avoir reproché *durement* à
Pag. 5. MM. Perrier, *leur inexpérience, leurs mécomptes, leurs fautes, & leurs tâtonnemens*, je n'ai fait de reproches à perſonne. J'ai dit : « que la » perſpective des revenus de la Compagnie avoit » peu changé, que les dépenſes ſe manifeſtoient » beaucoup plus conſidérables qu'on ne l'avoit » cru d'abord, & que ce n'étoit pas une raiſon » de porter à quatre mille livres, des actions » refuſées à huit cents livres, lorſqu'on jugeoit » les dépenſes beaucoup moindres ». Certainement ce n'eſt là reprocher l'augmentation de dépenſe à perſonne.... Eh ! pourquoi l'aurois-je fait ? Pourquoi MM. Perrier & l'Adminiſtration moins inſtruite qu'eux, n'auroient-ils pas ſubi la loi commune à tous les Entrepreneurs, lorſqu'ils mettent la main à l'œuvre ?

Enfin, quand j'ai parlé *d'inexpérience, de mécomptes, de fautes, & de tâtonnemens*, c'étoit uniquement pour faire ſentir que les Actionnaires ne pouvoient pas s'attendre à la prolongation de leur privilége ſans une diminution conſidérable

du prix de leur eau ; car le Gouvernement comprendra infailliblement, qu'outre le renchérissement de l'eau, le public seroit privé, par cette faveur cruelle, de ce qui lui appartient essentiellement, c'est-à-dire, du bénéfice de l'expérience : eh ! ne se fait-elle pas toujours plus ou moins à ses dépens ?...

III.e *Preuve de l'Ecrivain des Administrateurs.*

— *La Compagnie n'a pas encore dépensé quatre millions cinq cents mille livres, en 1785.* Pag. 4.

J'ignore dans quelle partie de l'ouvrage cette preuve se trouve : on lit sur ce sujet, pag. 5 de la Réponse : *d'ailleurs il n'est pas vrai que la Compagnie ait dépensé quatre millions & demi*, & il n'est plus parlé de cet objet dans le reste de la brochure. La preuve que la Compagnie n'a pas fait cette dépense, reste donc à fournir.

Pour moi, j'ai dit, & cette allégation n'a pas été démentie, « qu'au mois de Janvier dernier, » il restoit en caisse environ sept cents mille » livres du produit de quatre mille Actions ven- » dues ou engagées au Trésor Royal à douze cents » livres ». Il y avoit donc alors quatre millions cent mille livres sorties de la caisse ; & pourquoi, si ce n'étoit pas pour les dépenses de l'établissement ?

Depuis cette époque, la Compagnie a, pour l'avancement de son monopole, détruit quelques établissemens qui lui faisoient concurrence, & dépensé dans cet objet deux cents mille livres. Elle a de plus, si l'on doit en croire son Ecrivain,

posé quatre mille huit cents soixante toises de conduites principales en fer, & douze mille toises de conduites en bois, et comme il n'y avoit de posé, suivant le rapport des Administrateurs, au mois de Janvier dernier, que six mille toises tant en fonte qu'en bois, elle a placé dix mille huit cents soixante toises de tuyaux, depuis qu'elle a déclaré dans ses rapports n'avoir plus que sept cents mille livres en caisse. Elle a donc dépensé plus de quatre millions & demi, ou les rapports qui ont eté faits au mois de Janvier dernier à l'Assemblée générale étoient faux.

Il est vrai que, selon MM. les Administrateurs, il faudroit défalquer de ces quatre millions & demi, la valeur de trois cents actions payées aux Actionnaires pour les intérets de leurs avances jusqu'au 31 Décembre 1783; mais ces intérets ne sont-ils donc pas une dépense? Ils prouvent même une premiere dépense déjà prodigieuse en 1783; puisque trois cents Actions, au prix de la création, font trois cents soixante mille livres, c'est-à-dire, l'intéret de deux ans, au denier vingt, de trois millions six cents mille livres.

Qui croira maintenant que j'exagerois, lorsque je supposois, en écrivant ma brochure, que la dépense excédoit quatre millions & demi?

IV.e *Preuve de l'Ecrivain des Administrateurs.*

Pag. 49. — *MM. Perrier ont rempli leurs engagemens loyalement envers la Compagnie.*

J'y consens volontiers; je n'ai pas même insinué le contraire; j'ai dit, & toujours en vue de

prémunir le Public contre les magnifiques rapports des agioteurs à la hauſſe, que la Compagnie avoit beaucoup plus dépenſé, que ne portoient ſes premiers devis ; & puiſque la Compagnie en convient, qu'avoit-elle beſoin de répondre à des doutes que je n'élevai jamais ſur la loyauté de MM. Perrier ? J'admets, au ſurplus, & ce n'eſt pas être intolérant, comme une preuve en forme & ſans réplique, la ſimple aſſertion de la Compagnie, que MM. Perrier ont rigoureuſement élevé la quantité d'eau qu'ils avoient promiſe ; qu'ils n'ont pas dépenſé une livre de charbon de plus que ne portoient leurs devis, & je les félicite d'une exactitude ſi ſavante & ſi ſcrupuleuſe.

V.e *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

— *La Compagnie a le droit de changer les Loix à ſon gré, dans ce qui ne touche pas à l'intérêt public..... parce qu'elle a formé elle-même les Loix de ſon entrepriſe*, & qu'*elle en eſt à-la-fois légiſlatrice & propriétaire* ; d'où il ſuit que *nul Auteur de brochure ne peut lui reprocher de changer ou de modifier ſes Loix, ſelon l'exigence des cas, & comme elle le juge à propos.* Pag. 49. Pag. 6.

Je nie que cela ſoit prouvé, par la raiſon qu'il faudra répéter ſans ceſſe, qu'une aſſertion, même des Adminiſtrateurs de la Compagnie des Eaux, n'eſt pas une preuve. Je fais plus, je dis que cette aſſertion eſt parfaitement & completement fauſſe, & voici comment je le démontre.

La Compagnie des Eaux eſt une *commendite*. L'acte de ſociété intitulé : *Traité de Société en*

commendite, eſt une convention entre les aſſociés, qui ne peut être changée que du conſentement de chacun d'eux. Cette convention ne renferme aucun article qui donne le droit à aucune aſſemblée de changer la nature du traité, & ce n'eſt pas une omiſſion ; car il a été ſtatué par l'article 23 de cette convention, que les matieres, *QUI N'ONT POINT ÉTÉ PRÈVUES*, ſeroient décidées dans les aſſemblées à la pluralité des ſuffrages. Or ſuivant l'article huitieme, un nouvel établiſſement, a été prévu & les contractans ont arrêté qu'ils ne s'en occuperoient qu'après *le ſuccès conſtant* & *COMPLET* du premier établiſſement.

Mais s'il y a quelque choſe d'évident au monde, en dépit de l'infaillibilité des Adminiſtrateurs & des calembours de leur Ecrivain, c'eſt que le ſuccès d'un établiſſement quelconque, ne peut être ſenſé *conſtant & complet*, que lorſqu'il eſt achevé ; & comme le premier établiſſement eſt très-loin d'être achevé, l'aſſemblée du mois de Juillet dernier a ſans droit, ſans raiſon & ſans prudence, violé les conventions. *Sans droit*, les conventions elles-mêmes le prouvent. *Sans raiſon*, le ſuccès du premier établiſſement n'eſt ni *conſtant*, ni *complet*. On ignore encore s'il y aura aſſez de ſouſcriptions, ſi la recette égalera la dépenſe, ſi le jeu de la machine, le tranſport de l'eau, le verſement des canaux répondront à leur but ; ſi les quantités d'eau contenues dans les tuyaux ſuffiront à des diſtributions exactes ; en un mot, ſi le ſervice s'exécutera au gré des Souſcripteurs, & ſans excéder les moyens de la Compagnie. Toutes ces choſes, avec quelque aſſurance qu'on annonce leur ſuccès, avoient d'autant plus beſoin

d'être confirmées par l'expérience (1), que la ſcience du calcul eſt évidemment la partie foible de l'adminiſtration ; & dans cette ſituation, *la prudence*, ſauf les préceptes de l'agiotage, interdiſoit à la Compagnie, toute nouvelle entrepriſe, lors même que le traité de ſociété ne lui auroit pas enjoint d'attendre le ſuccès *conſtant & complet* de la première.

Mais *la Compagnie a jugé le ſuccès du premier établiſſement aſſez démontré..... ASSEZ DÉMONTRÉ !* .... Ce n'eſt point là le vœu du Traité en commendite ; le ſuccès doit être *complet & conſtant.* Et d'ailleurs la Compagnie n'a pas *jugé ;* la queſtion ne lui a pas été propoſée. L'aſſemblée où le prétendu jugement auroit été porté, a eu lieu au mois de Juillet dernier. Elle fut tenue pour faire le contraire de ce que le traité de ſociété déterminoit ; c'eſt-à-dire, pour vendre à l'enchère les Actions engagées au Tréſor Royal ; & qui devoient être réparties aux Actionnaires actuels, en proportion du nombre d'Actions qu'ils poſſédoient déjà. Pag. 6

---

(1) Veut-on une preuve récente de la néceſſité de l'expérience ? En voici une que le hazard m'a fourni. M. Dubois, Commandant de la Garde de Paris, demeurant rue Mêlée, eſt un des Abonnés de la Compagnie des Pompes à feu. Il étoit en pleine jouiſſance de l'eau néceſſaire pour ſa maiſon : tout-à-coup elle lui a manqué ; & cette privation a duré huit jours, avant que l'eau lui ait été rendue, quoiqu'il en ait averti QUATRE FOIS l'Adminiſtration. Quelle eſt la cauſe de ce fait, qui peut-être n'eſt pas le ſeul de ce genre ? C'eſt ſans doute un de ces défauts que l'expérience découvre ; car, que ſeroit-ce, ſi, dès-à-préſent, l'Adminiſtration pouvoit être accuſée de négligence ?

Alors parut le devis des nouveaux établiſſemens, l'intérêt des joueurs à la hauſſe régla toute cette jonglerie; car, puiſque c'eſt le mot à la choſe, il me faut bien m'en ſervir: le *ſuccès* du premier établiſſement étoit encore très-éloigné; mais il falloit alimenter les eſperances, & faire un nouveau fond pour les reves de la cupidité.

C'eſt à cette époque qu'il faut rapporter le projet de ces traités avec la Ville, avec les Invalides, avec l'Ecole Militaire, avec le Palais Bourbon, &, ſi l'on doit en croire la rumeur publique, celui d'un Arrêt qui obligeroit tous les établiſſemens conſommateurs d'eau, à la prendre de la Compagnie. C'eſt alors que tous les joueurs à la hauſſe étoient convaincus que le bon pain de Paris étoit infect, que les foſſes d'aiſance,
Pag. 10. (l'élegant écrivain les appelle d'un nom plus technique), verſoient dans les puits, tandis que rien ne verſoit dans la Seine. C'eſt alors qu'on rendit
Pag. 38. publique une prétendue déciſion de l'an paſſé, *qu'il ne ſeroit poſé de conduite dans aucune rue, que la Compagnie ne fut aſſurée d'avance, d'un revenu de vingt pour cent au moins des frais de la conduite* (à vingt pour cent l'Eau! O ſublime & magnifique enthouſiaſme du bien public!). *Cette marche depuis*, dit l'Auteur de la brochure, *s'exécute à la rigueur*..... Ainſi la Compagnie ſe ſeroit aſſurée de ſix cents livres de benéfice annuel ſur chaque cent toiſes de tuyaux qu'elle a fait poſer! Aſſertion abſurde! projet impraticable dans une entrepriſe de ce genre, puiſqu'il ne feroit marcher les tuyaux, qu'à meſure que les maiſons paralleles, ou vis à-vis, prendroient de l'Eau. Et cette marche n'a très-certainement pas été ob-

ſervée ; car en ſuppoſant vrai ce qui réſulte de la brochure, qu'on a poſé dix mille huit cents ſoixante toiſes de tuyaux de fonte ou de bois, depuis le mois de Janvier dernier, la Compagnie doit jouir dès-à-préſent d'une rente de vingt pour cent du capital débourſé pour placer ces dix mille huit cents ſoixante toiſes de tuyaux ; or en les eſtimant ſeulement à quarante livres la toiſe, à cauſe de ceux de fonte, ils ont coûté quatre cents trente quatre mille quatre cents livres ; & la Compagnie doit s'être aſſurée, avant de les poſer, quatre-vingt ſix mille huit cents cinquante livres de rentes, ou, ce qui revient au meme, du prix de mil ſept cent trente-ſept muids d'eau, à cinquante francs le muids (1) ; or les Adminiſtrateurs eux-mêmes n'ont pas cette prétention !

VI.e *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

— *L'Auteur* (celui des Mirabelles) *eſt ſouvent contradictoire avec lui-même* (c'eſt-à-dire, apparemment en contradiction ; mais les grands Hommes dédaignent la langue vulgaire,) *& perd quelquefois de vue ce qu'il regarde comme ſon premier objet.* Pag. 49.

La démonſtration de ceci ſe trouve dans ces mots de la page 6 de la Réponſe ; *quittons la*

(1) Ce qui, à trois muids & demi, ou neuf cents quatre-vingt pintes d'eau par maiſon, (car, puiſque l'Adminiſtration l'a dit, il faut croire à cette prodigalité) feroit quatre cents quatre-vingt ſeize Souſcrivans depuis le mois de Janvier dernier. Les ſouſcriptions de toutes les époques réunies n'atteignent pas à ce nombre.

trace de l'Auteur ; laissons-le s'égarer seul & perdre de vue son objet.... Je continue à me prosterner en silence devant ces preuves irrésistibles, & je me promets de demander quelque jour à Bride-Oison ce qu'il en pense. Mais la nature m'ayant fait d'humeur récalcitrante quand je défends la raison, je persiste à croire que je devois passer en revue tout ce qui étoit relatif au sort futur & probable de la Compagnie des Eaux, puisque la valeur des Actions en dépend, & que je traitois de la valeur des Actions.

VII.e *Preuve de l'Ecrivain des Administrateurs.*

Pag. 49. — *L'affaire est beaucoup plus avancée que ce critique,* (ce critique, hélas ! c'est moi) *ne l'avoue.*

Ceci est prouvé ; car l'Administration le dit par la bouche de son Oracle..... Voici pourtant de quoi inspirer quelqu'étonnement.

Suivant le rapport du mois de Janvier dernier, on n'avoit encore posé que six mille toises de tuyaux, tant en bois qu'en fonte. S'il faut en croire la Réponse, il y en a aujourd'hui, (& c'est ce que l'Administration entend par *l'affaire plus avancée que le Critique ne l'avoue*) dix mille huit cents de plus qu'alors. Mais on ne pose pas des tuyaux en hiver ; la gélée s'y oppose : & en effet on n'a gueres travaille qu'en Mai ; c'est-à-dire, lorsque les Actions montoient de prix. Je consens cependant à ce qu'on ait commencé l'ouvrage le premier jour de Mars. Dix mille huit cents toises de tuyaux auroient donc été posées en neuf mois ; c'est douze cents toises par mois,

& quarante chaque jour.... Eh bien! je ne crois pas, mais pas du tout, à cette diligente poſe; les excavations, dans un eſpace beaucoup plus court que quarante toiſes, reſtoient trop long-temps à s'ouvrir, & à ſe refermer, pour qu'on ait placé en ſi peu de temps dix mille huit cents toiſes de tuyaux; & de plus, j'offre la gageure que les eſpaces garnis de tuyaux *cette année*, n'égalent pas à beaucoup près en longueur la courſe du Boulevard, depuis le Faubourg Saint-Honoré au Faubourg Saint-Antoine, laquelle eſt garnie de tuyaux, & fait partie des ſix mille toiſes déjà poſées en Janvier dernier, ſuivant le rapport de l'Adminiſtration dont j'ai fait uſage dans mon Mémoire, & qui n'eſt pas conteſté.

Il y a donc ou erreur actuelle de la part de la Compagnie, & rien n'eſt plus probable;

Ou erreur au moins dans le rapport des toiſes poſées fait en Janvier, & cela eſt très-peu probable;

Ou quelque obſcurité myſtérieuſe dont on nous doit l'explication.

Quant aux ſoixante-dix-huit bouches pour laver les rues, je les admets ſans compter; car la propreté de nos rues n'y a rien gagné, & j'ai même entendu faire ſur ce point des obſervations qui nous promettant le retour des beaux ſiécles, où les piétons ne pouvoient ſortir qu'en bottes (1), rameneront peut-être les heureux temps de la Chevalerie.

---

(1) Si beaucoup d'eau nettoye les rues, peu d'eau les ſalit; & comme les Pompes à feu de Chaillot, quelle que ſoit la quantité d'eau qu'elles élevent, ne ſauroient fournir

J'accepte de même, sans compter, les soixante-quinze tuyaux de secours gratuit pour les incendies, & les six fontaines.

---

le torrent qui nettoyeroit véritablement les rues de Paris: elles ne font qu'y entretenir la boue & délayer les matieres que les Balayeurs enleveroient sans cela plus aisément. L'eau qu'elles envoyent dans la Capitale, n'y atteint point la partie la plus sale de nos rues, le haut des pavés, où l'on rassemble journellement les immondices contre les maisons. C'est là où il faudroit, sur-tout en été, des lavages d'eau propre & abondante, & non pas cette eau féride & noire qu'on y jette depuis le ruisseau, rendu plus bourbeux par la petite quantité d'eau qu'y verse la Compagnie; & qui augmente l'infection, au lieu d'y remédier.

Je dirai, à cette occasion, que les rues de Paris ne doivent point être nettoyées avec de l'eau, 1.° parce que tous les égoûts se rendant à la Seine, c'est .... qu'il me soit permis d'emprunter un seul moment le style de l'Auteur de Figaro, le mauvais goût est quelquefois énergique .... c'est verser son pot de chambre dans sa carafe; 2.° parce que jamais on ne pourra conduire dans les rues une quantité d'eau suffisante pour les arroser. Il faut laisser aux Balayeurs & aux Tombereaux cet office, qu'ils devroient exercer pendant la nuit en beaucoup plus grand nombre, & sous l'inspection de préposés responsables des négligences. Alors on épargneroit à la riviere, c'est-à-dire à notre boisson, une très-grande quantité des immondices de Paris, & aux piétons c'est-à-dire (que les riches Actionnaires des Eaux de Paris me pardonnent ce que je vais oser écrire) à la plus nombreuse, à la plus utile, à la plus estimable portion des habitans de cette grande Ville, l'horrible désagrément d'avoir sans cesse à franchir les monceaux de boue & d'ordures dont est garnie la ligne où ils sont forcés de marcher. Quant à l'usage de l'eau pour les rues, on devroit se contenter, durant les chaleurs, d'arrosemens tels que ceux des boulevards; car alors ce n'est pas nettoyer qu'il faut, mais arrêter la fermentation que la chaleur occasionne sur le terreau qui garnit les pavés, & sur les pavés mêmes, quoique déjà balayés. Pour ce qui est de la Com-

Mais le véritable progrès de l'entrepriſe, ce ſont les abonnemens. On lit à le page 27 de la Réponſe, *qu'il n'eſt pas étonnant que leur nombre ne ſoit pas bien conſiderable* : au verſo de la même page, que les ſouſcripteurs *viennent en foule*, & nulle part, à quoi montent les abonnemens, ni les ſouſcriptions.

VIIIe *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

— *Mes calculs ſont erronés ſur la valeur des abonnemens, ſur la quantité des combuſtibles, & ſur le vrai produit des machines.* (Je joindrai ici les 12, 13, 14, & 15emes preuves; parce qu'elles rentrent dans la 8eme, ou en font partie.) Pag. 49.

Douzieme. — *L'apperçu ruineux d'un ſeul muid d'eau pour chaque maiſon, eſt d'après des relevés exacts de près des trois quarts au-deſſus de la réalité.* Pag. 5.

Treizieme. — *A trois muids & demi par maiſon, taux actuel de nos fournitures, ſans les augmentations prévues, la Compagnie aura un jour plus de trois millions de revenu.* Ibid.

Quatorzième. — *Pour acquérir cette recette annuelle, elle n'aura pas dépenſé ſix millions.* Pag. 50.

Quinzieme. — *Alors un dividende de ſix cents quatre-vingt quinze livres à chacune des quatre mille quatre cents Actions, en portera le prix à treize mille neuf cents huit livres.* Ibid.

---

pagnie des Eaux, je conclus à ce qu'elle nous donne des tuyaux de ſecours, & force fontaines; que le tout lui ſoit payé, & qu'elle ne nous parle plus de ſon utilité pour la propreté de nos rues.

Lecteur, c'eſt ici le fort de la mêlée. Le champion de la Compagnie s'y préſente armé de toutes pieces, hériſſé de calculs en forme, d'additions, de multiplications, de ſouſtractions, de regles compoſées, qui, pour n'avoir pas tous leurs élémens dans la ſaine arithmétique, n'en ſont que plus embarraſſantes à démeler. Il a ſouvent ſollicité votre attention. Eh bien! ſi après la lui avoir accordée, vous daignez la reporter ſur mes obſervations, vous verrez ce que gagne l'impudence, même ſecondée de quelque eſprit, lorſqu'exercée à fouler aux pieds de foibles roſeaux au ſon bruyant des fanfares de la ſottiſe, elle ſe croit la force de déraciner le chêne robuſte, dont les branches ne s'élevent que ſur des racines vivaces.... Le chêne, c'eſt ici la vérité; les racines profondes, c'eſt ma bonne-foi & l'exactitude de mes calculs.

Mes calculs ſont erronés ſur la valeur des abonnemens.

Eſt-ce relativement à la dépenſe de l'Abonné, ou relativement au profit de la Compagnie, ou relativement à l'un & à l'autre?

Quant à la dépenſe de l'abonnement, comment l'Ecrivain de la Compagnie prouve-t-il que mon compte eſt erroné? Il augmente cette dépenſe de cinquante livres par muid, une fois payées en ſouſcrivant outre le prix de l'abonnement; & quant aux réſervoirs & aux tuyaux de diſtribution, dans
Pag. 9. l'intérieur des maiſons, il dit *qu'elle varie ſuivant le local & la volonté des Particuliers; que pluſieurs des Abonnés n'ont dépenſé que trente livres, parce qu'au lieu d'un réſervoir de deux pieds carrés ſur quatre de hauteur, contenant*

ſeize

seize pieds cubes, qui, dit le savant (1) Auteur, *suffit à l'abonnement d'un muid, ils épargnent la longueur du tuyau de plomb, en prenant un tonneau pour en recevoir*.... Et voilà comme il est prouvé, ou que mon calcul est erroné, ou que l'Auteur de Figaro est un grand Homme.... L'un est aussi bien prouvé que l'autre. Pag. 49.

Voudroit-on nous faire entendre que la plupart des Abonnés n'ont pris que des tonneaux pour réservoirs? Certes, cette économie feroit d'un mauvais préfage pour le débit des eaux. Elle ne s'expliqueroit que par la crainte de faire trop de dépenses pour un objet de convenance douteuse; car on me persuadera difficilement que l'on s'abonne pour l'eau de MM. Perrier, quand on ne peut la recevoir que dans un vieux tonneau.

Quoi qu'il en soit du tonneau, & en attendant une preuve, tant légere soit-elle, de mon erreur, j'estime la dépense annuelle d'un muid d'eau à quatre-vingt deux livres dix sols par an, au lieu de quatre-vingt livres, auxquelles j'avois porté ma premiere estimation, & en faisant grace du payement d'avance que j'ignorois encore, & qui charge d'autant plus l'Abonné.

Reste mon erreur sur le profit que la Compagnie doit retirer de cet abonnement.

On me reproche d'avoir omis d'ajouter à la recette les cinquante livres par muid, une fois payées, qu'elle impose aux Abonnés, *pour*, est-il dit, page 8, *indemniser la Compagnie de la*

(1) Résoudra qui pourra ce problême: CONSTRUIRE UN RÉSERVOIR DE DEUX PIEDS CARRÉS SUR QUATRE DE HAUTEUR, CONTENANT SEIZE PIEDS CUBES.

pose du tuyau qui passe devant la maison du preneur. Ce reproche est répété à la page 25. *Sans* LES MOTIFS CRUELS, dit l'Auteur de la Brochure, *qui ont dirigé ma plume*, AYANT POURTANT LE PROSPECTUS SOUS LES YEUX (de ma plume,) *j'aurois vu que la Compagnie reçoit les cinquante livres*; & là meme il est bien répété que *c'est pour L'INDEMNISER DES FRAIS DE LA POSE DES TUYAUX DE BOIS, qui passent devant la maison des abonnés.*

Hélas! j'avois le prospectus sous les yeux, lorsque j'ai fait cette omission criminelle; j'ai encore ce prospectus sous les yeux, & voilà que j'ai le malheur de ne pouvoir pas avoir tort; car il est dit, (pag. 23 du prospectus) que ces cinquante livres par muid servoient à payer, non pas la pose du *tuyau de bois passant devant la porte*, mais *les frais de conduite, de remuement, de pavé, & de fourniture DU TUYAU DE PLOMB QUI CONDUIRA L'EAU JUSQU'A LA PORTE DE CHAQUE ABONNÉ.*

Et pour ne laisser aucun doute sur cette destination, il est dit ensuite que, *c'est une indemnité très-modérée des frais D'UN TUYAU POSÉ EXPRÈS, & qui deviendroit inutile, si l'abonnement venoit à cesser.... que même si l'abonnement cessoit au bout de trois ans, il n'indemniseroit pas la Compagnie de cette dépense.* Enfin on lit, p. 24 du même prospectus, qu'*à l'expiration de l'abonnement, s'il y a interruption, LE TUYAU* (de plomb) *SERA COUPÉ, & que le double abonnement sera payé* si, après cette interruption, on veut de nouveau s'abonner; ce qui assurément ne pourroit pas s'entendre

de la pose du TUYAU (de bois) PASSANT DEVANT LA PORTE, lequel ne pourroit être coupé, sans interrompre le cours de l'eau pour les autres fournitures.

Je ne devois donc pas aux termes du prospectus faire mention d'une recette qui étoit au moment même balancée par une dépense parfaitement étrangere à celle des tuyaux de conduite paralleles aux maisons, & la seule dont je m'occupois.

Maintenant où est la vérité? est-elle dans le prospectus, ou dans la réponse de la Compagnie?.... Elle doit être dans le prospectus; la nature des choses l'indique; & la nature de la reponse indique aussi que l'on ne change actuellement la destination de cette avance, que parce que l'on s'est trouvé embarrassé de mon compte sur le défaut de fonds suffisans pour la fourniture des tuyaux qui doivent parcourir toutes les rues de Paris.

Quoi qu'il en soit, si j'avois fait une omission, *mes cruels motifs* seroient innocens; le prospectus seul seroit coupable.

Mes calculs sont erronés sur la quantité des combustibles..... Pag. 49

Toujours des assertions au lieu de preuves!.... Mais ici le Lecteur peut encore se préparer à plus d'une surprise.

J'ai dit, dans une note de mon Mémoire sur les Actions des Eaux, *que la Pompe de Chaillot brûloit quatre voyes ou muids de charbon par jour*; & j'ai dit cela d'après les curieux qui vont voir les machines à feu; ils ne manquent pas de s'informer de cette particularité, & tous en rapportent la même réponse. Delà est résultée

l'eſtimation de cent cinquante mille livres pour la dépenſe annuelle du combuſtible que conſomment les Pompes à feu.

Mais cette eſtimation que vous dénoncez comme une coupable erreur, ſans prouver qu'elle ſoit une erreur, n'entre pas dans le compte, ou l'apperçu de l'Arithméticien, rappellé dans mon texte; c'étoit une obſervation paſſagere; & j'accorde, (ſi le Lecteur l'ordonne) au très-ſavant Orateur de l'adminiſtration, que telle eſt l'admirable propriété des Pompes de Chaillot, qu'elles proportionnent le feu à l'eau, avec une préciſion conſtamment mathématique, de ſorte que ſi l'on n'en vouloit qu'une bouteille, il n'en coûteroit en charbon qu'un denier à la Compagnie.

Cela convenu pour le repos de notre ſavant;
Pag. 11. (ſavant, n'en doutez pas; car il a découvert que le tabac eſt une pouſſiere ammoniacale (1);) voyons ſi par une eſtimation exagérée de la dépenſe annuelle, j'ai diminué le produit des machines; car c'eſt en cela que conſiſte le vrai délit.

J'obſerve d'abord qu'au charbon près, qu'on peut brûler à tant par bouteille d'eau, le reſte de la dépenſe attribuée au ſuccès le plus complet des Pompes à feu, eſt égal, ſoit que les maiſons prennent peu ou beaucoup d'eau; & que ce ſuccès eſt fixé par mon Arithméticien, & d'après lui par

---

(1) Le tabac ne contient aucun ſel ammoniac, proprement dit; & celui qu'il renferme, quoique dans la claſſe des ſels ammoniacaux, ſi l'on veut tout aſſervir à la nomenclature, n'a aucun effet, parce qu'il y eſt combiné avec une ſubſtance graſſe & ſous forme de ſavon. La vertu narcotique de cette plante n'eſt due qu'à ſon huile.

l'adminiſtration, à vingt mille maiſons. Or dans l'hypotheſe de mon Arithméticien, on ne fait monter tous les frais, charbon compris, qu'à trois cents mille livres; & le Calculateur de la Compagnie, les évalue à quatre cents neuf mille cent livres; c'eſt-à-dire, à cent neuf mille, cent livres de plus que mon Arithméticien.... Ne voila-t-il pas une plaiſante maniere de prouver que je charge les frais pour attenuer les profits?.... O homme de goût, qui nous donnez ſi plaiſamment les nerveuſes épigrammes du cauſtique Rouſſeau, pour les apologues enchanteurs du doux La Fontaine, (1) que vous étes charlatan!.... O maître Renard, qui avez tant & de ſi belles queues, pour qui donc votre renarder e prend-elle ſes lecteurs?

Voyons maintenant ce calcul magnifique, au-

---

(1) « N'appliqueroit-on pas bien à lui, à ſes amis, ces » autres vers de la Fontaine? »

« Maître Renard, peut-être on vous croiroit;
» Mais, par malheur, vous n'avez point de queue. (*p g.* ;). »

Jamais ces vers n'ont été de La Fontaine; & il faut être d'un goût bien barbare, pour les lui attribuer. Ils ſont tirés d'une épigramme de J. B. Rouſſeau contre la Mothe-Houdard.

« Leger de queue, & de ruſes chargé,
» Maître Renard ſe propoſoit pour regle;
» Leger d'etude & d'orgueil engorge,
» Maître Houdard ſe croit un petit aigle:
» Oyez le bien, vous toucherez au doigt
» Que l'Iliade eſt un conte plus froid
» Que Cendrillon, peau d'Ane, ou Barbe bleue.
» Maître Houdard, peut-être on vous croiroit,
» Mais, par malheur, vous n'avez point de queue. »

quel sourient les joueurs à la hausse & dont résulte la preuve, que *l'apperçu* RUINEUX *d'un muid par maison est, d'après des releves exacts, de près des trois quarts au dessous de la réalité !*

D'abord, pourquoi la Compagnie appelleroit-elle *ruineux* l'apperçu d'un muid par maison, si elle porte ses abonnemens à vingt mille ? Il seroit *ruineux* pour les reves des joueurs à la hausse ; mais il ne l'est pas pour la Compagnie ; il ne l'est pas pour des Actionnaires moderés, qui, contens d'un honnete interet de leurs fonds, les verroient avec plaisir employés dans un établissement utile ; il l'est bien moins encore pour le citoyen, qui en cela, n'auroit voulu que faire *un effort de courage & de patriotisme* Les Actions de la Pompe à feu étoient-elles donc creées pour aller se gonfler sur le parquet de la bourse ?....

Hé oui : vous le voyez bien, Lecteur ! j'attaque le *ruineux* agiotage, & l'on prétend que je ruine la Compagnie. *Le courage*, *le patriotisme* de l'Administration des Eaux, c'est que l'action vaille bientôt quatorze mille livres ; & parce qu'au lieu d'en faire la matiere d'un éloge, j'ai averti les peres de famille de se garder de ces reves mensongers, je me trouve avoir attaqué l'entreprise, & le Gouvernement qui la protége, & Dieu qui la maintient.

Monsieur du Patriotisme ! vous aviez vendu toutes vos actions long-tems avant ma brochure, non pas à cause d'un *apperçu ruineux* pour la Compagnie, mais à cause d'un *apperçu* qui ne promettoit pas à beaucoup près le prix que vous en

trouviez.... Et quand vous vous efforcez d'avilir le motif qui m'a fait accourir au ſecours d'un ami, dont la prévoyance a oſé aſſeoir une ſpéculation ſur le retour à la raiſon dès la premiere invaſion de l'eſprit d'agiotage dans les Actions des Eaux, comment n'avez vous pas craint d'être appellé injuſte & cruel jongleur ?

Quoi qu'il en ſoit, j'ai dit, dans l'hypothèſe des vingt mille maiſons, que les Actions vaudroient, dans trente ans, trois mille cent quatre-vingt-une livres, s'il n'y a pas de fonds nouveaux à faire; & deux mille quatre cents treize livres, ſi, comme je le crois, il faut de nouveaux fonds. Or, comme dans le cours de trente ans, on aura reçu quelques dividendes, (1) je ne vois pas ce qu'il y auroit de ſi ruineux dans cet apperçu pour les Actionnaires, s'ils pouvoient réellement compter ſur vingt mille abonnemens.

Mais l'apperçu que je rapportois, n'aſſigne que vingt mille muids à vingt mille maiſons; & par des *calculs exacts*, la Compagnie peut compter ſur trois muids & demi par maiſon ; c'eſt-à-dire, Pag. 22.

(1) J'ai été repris, pag. 45, par l'Auteur de la Réponſe, pour avoir blâmé le dividende donné en Janvier dernier, & ceux que l'on ſe propoſe de donner encore avant que l'entrepriſe ait pris de la conſiſtance ; avec ſa logique ordinaire, il a trouvé très-mauvaiſe la comparaiſon que j'ai faite à ce ſujet. N'importe, j'eſtime toujours abſurde une répartition de revenus, avant la conſommation des dépenſes d'établiſſement. Mais le traité le veut, & en ce point on l'exécute. Une répartition plus naturelle ſeroit celle de l'intérêt des fonds chommans; car on ne les dépenſe pas tous au même inſtant, & ce ſeroit une économie convenable que de mettre en valeur l'argent dont il eſt aiſé de prévoir le chommage.

ſur ſoixante & dix mille muids, faiſant une rente de trois millions cinq cents mille livres, & tout cela eſt évalué au plus bas.

J'obſerve d'abord l'adreſſe avec laquelle on ſe ſaiſit de vingt mille maiſons dans un apperçu, où pour éviter de multiplier les chiffres (1), elles ſe trouvent comme un nombre collectif, deſtiné à renfermer non-ſeulement les maiſons qui pren-

---

(1) S'il eſt un fait certain, c'eſt que MM. Perrier n'ont jamais imaginé d'évaluer la conſommation de l'eau d'après la ſeule bonne regle, celle de la population & des beſoins calculés d'après des circonſtances que l'on doit regarder comme invariables.

Leur calcul, pour la diſtribution, avoit pour baſe la ſuppoſition que le long des rues de Paris, & de chaque côté, l'on prendroit un muid d'eau de quatre en quatre toiſes: c'eſt ſur ce pied qu'a été eſtimée la conſommation du muid.

Ainſi, ſoixante-cinq mille quatre cents toiſes pour la partie du nord, faiſoient cent trente mille huit cents toiſes de diſtribution, ou trente-deux mille quatre cents cinquante muids.

De même trente-cinq mille huit cents toiſes pour la partie du midi, feroient ſoixante & dix mille quatre cents toiſes de diſtribution, ou dix-ſept mille ſix cents muids d'eau.

Et pour tout Paris; car on conviendra qu'un muid d'eau de quatre en quatre toiſes rendroit les fontaines inutiles; cinquante mille cinquante muids, c'eſt-à-dire, environ dix-neuf mille de moins que l'induſtrieux Auteur de la Réponſe n'en ſuppoſe depuis que je lui ai fourni l'idée des vingt mille maiſons, & qu'il a imaginé de les arroſer chacune de trois muids & demi d'eau.

MM. Perrier, en plaçant un muid de quatre en quatre toiſes, donnoient un peu moins de deux muids à chacune des vingt ſix mille maiſons qui bordent les rues de Paris. Aſſurément cette extrême généroſité devoit tenir en garde l'Adminiſtration contre l'exagération à laquelle elle s'eſt livrée.

dront plus d'un muid, & celles qui n'en prendront qu'un ; mais encore celles qui prendront l'eau des fontaines, les arroſemens, &c., &c.

Mais où eſt ce calcul *très-exact* qui aſſure une conſommation de trois muids & demi par maiſon? On le tire de ce que conſomment entre elles les maiſons actuellement abonnées, & l'on nous cache leur nombre, ainſi que le nom de leurs propriétaires; connoiſſance indiſpenſable cependant pour apprécier l'exactitude de ce calcul; car s'il ſe trouvoit quelque hôtel de millionnaire, dont le maître eut voulu s'y donner le ſpectacle d'une Naumachie avec l'eau de MM. Perrier, il faudroit ſe méfier un peu de la juſteſſe du calcul.

Je me rappelle que me faiſant expliquer l'inconcevable choix des Eaux de Chaillot pour abreuver les Pariſiens, on m'avoua, & je m'en doutois bien indépendamment de l'aveu, qu'on s'étoit déterminé pour le côté où l'on pouvoit eſpérer de trouver d'abord des Souſcripteurs riches & généreux, qui donnaſſent un grand exemple. C'eſt à cette profonde vue mercantile, dont nous aurions été préſervés ſi le Gouvernement eut dirigé l'entrepriſe, que nous devons l'ingénieuſe idée de faire remonter la riviere, pour nous donner à boire ſon eau après qu'elle nous a lavé les pieds, tandis qu'on pouvoit nous la faire boire telle que nous l'apportoit la Seine. Car tous les Savans du monde auroient dit ce qu'on veut qu'ils ayent dit, & ce qu'ils n'ont pas dit, que les gens de bon ſens ne ſe perſuaderont jamais, que les immondices & les égouts de Paris ſoient néceſſaires pour rendre ſalubre l'eau que nous buvons. D'où il ſuit inconteſtable-

ment que l'eau priſe au-deſſus de Paris, ne peut pas ne point être préférée, à celle puiſée au-deſſous.

Or les réflexions que font naturellement naitre les ſublimes motifs des Inſtituteurs de la Pompe de Chaillot, me font nier abſolument, non pas que les maiſons actuellement pourvues d'eau par la Compagnie, en prennent trois muids & demi, l'une portant l'autre; ce qui me paroît tout ſimple; mais que cette régle doive ſervir à déterminer ce qu'en prendra le reſte de la Ville.

Lecteur! ne ceſſons pas, quoiqu'en diſe l'Adminiſtration des Eaux, de conſulter le bon ſens; il n'enſeigne pas que les Pariſiens acheteront de l'eau fort au-delà de leurs beſoins; & il donne des régles ſimples pour déterminer l'extenſion de ces beſoins. La torture, il faut en convenir, ſeroit le ſeul moyen de faire boire à quelqu'un plus d'eau qu'il ne veut; & la Compagnie n'a pas encore obtenu, que je ſache, le privilége de nous donner la queſtion. Cherchons donc ce qu'indique le bon ſens ſur la plus grande étendue poſſible de conſommation d'eau dont Paris puiſſe jamais être le théatre.

Paris renferme entre ſes barrieres vingt-ſix mille maiſons; ce n'eſt plus un apperçu que je donne; c'eſt un fait très-exact que j'énonce. De ces vingt-ſix mille maiſons, il en eſt environ trois mille ſix cents dont le loyer eſt audeſſus de quatre mille livres.

Environ cinq mille cinq cents dont le loyer eſt de deux à quatre mille livres.

Le reſte de la Capitale eſt habité par cette partie de ſa population, dont le travail journalier fait la ſubſtance, & qui par conſéquent con-

ſomme le moins d'eau poſſible. Cette claſſe ne peut d'ailleurs pas faire les avances qu'exige la jouiſſance des eaux de la Pompe à feu. Ses maiſons ſont au nombre d'environ dix-ſept mille, dont trois mille trois cents appartiennent à des mains-mortables, & ſont l'aſyle de la pauvreté & même de la miſère. Ceux qui regardent ce qu'ils voyent, ſavent combien les habitans de cette portion de la Capitale ſont étroitement logés. De petites allées obſcures forment l'entrée de leurs triſtes réduits, & l'induſtrie du tonneau y ſeroit en défaut, lors même que ceux qui s'y retirent pourroient acheter l'eau de la Compagnie.

Elle eſt donc évidemment forcée, ſi elle perſiſte dans ſon mauvais plan de diſtribuer de l'eau dans les maiſons de Paris, de renfermer ſes eſpérances dans les neuf mille dont les loyers indiquent plus d'aiſance chez ceux qui les habitent.

Mais il y a encore ſur ce nombre une défalcation à faire, malheureuſement beaucoup plus vraie que la *cruauté de mes motifs*. Une bonne partie de ces maiſons doivent les loyers qu'elles rapportent au grand nombre de locataires qu'elles renferment ; & dans ce genre, celles qui ſont nouvellement baties, ne différent des anciennes, qu'en ce qu'elles ſont mieux entendues; l'eſpace y eſt également diſtribué par la connoiſſance de ce qu'il vaut, & l'on n'a pas ſongé à en ménager une partie, pour des réſervoirs, dont l'uſage pût être commun à toute la maiſon.

Il y a plus : l'uſage commun d'un réſervoir, entre beaucoup de locataires eſt une ſource de déſagrémens, ſi l'eau n'y coule pas ſans ceſſe, ou ſi la proviſion n'excède pas de beaucoup les

beſoins de chaque ménage. Et qui fera la dépenſe du Réſervoir & de l'Eau ? Le Propriétaire craindra qu'elle ne ſoit en pure perte pour lui, & chaque locataire, qu'il ne lui faille payer la proviſion de ſon voiſin ; car nous ſommes loin encore de ce déſintéreſſement que donne l'habitude d'une aiſance générale.

Paris eſt à tous égards bien différent de Londres, & la noble jalouſie qui s'eſt indignée de voir à Londres des Pompes à feu, tandis que Paris n'en avoit pas, devoit raiſonner un peu mieux ſur les conſéquences de cette différence prodigieuſe.

Londres contient actuellement plus de cent mille maiſons. Chacune eſt diſpoſée pour ne loger qu'une famille ; toutes ces maiſons admettent donc facilement les arrangemens néceſſaires à la jouiſſance utile, commode &, non conteſtée, de l'eau fournie par les divers Entrepreneurs, qui, ſans privilége excluſif, ſe partagent l'abreuvement de Londres.

Londres eſt d'ailleurs la premiere Ville de commerce du monde ; c'eſt un entrepôt immenſe, où toutes les nations abordent. Il eſt impoſſible qu'il n'en réſulte pas dans la fortune de ſes Habitans, une aiſance infiniment plus générale qu'à Paris, où les cauſes, qui font la pauvreté, ſont preſqu'auſſi multipliées que le ſont à Londres celles qui font la richeſſe. A Londres la mauvaiſe conduite eſt preſque toujours l'unique cauſe de la pauvreté. A Paris l'économie, l'amour du travail, & même le talent ne ſuffiſent pas pour en garantir, ſi la vocation dont le hazard décide, ſe trouve inféconde ; tant il eſt difficile de l'y chan-

ger. A Londres il ne faut qu'être habile & actif, on eſt diſpenſé d'être intrigant pour arriver à la fortune. A Paris, ſans intrigue, il faut ſe condamner au moins à la médiocrité.

De-là ſuit naturellement que rien ne limite à Londres les progrès du luxe d'aiſance. La nature des choſes a ordonné que cette Ville ſeroit toujours très-grande, très-peuplée, & vraiment magnifique dans le développement de l'induſtrie de ſes Habitans. Paris au contraire, eſt condamné par cette même nature des choſes, à voir ſon luxe, je parle de celui que chacun peut ſoutenir & non de celui où chacun ſe ruine, toujours renfermé dans un très-petit nombre de ſes Habitans; ſa population (eh! qui auroit la barbarie ou la démence de s'en plaindre!) arrêtée par le ſeul bon ſens. Il dit, il dira toujours à l'homme qui a de l'élévation dans l'ame, quelque talent & l'activité néceſſaire pour le faire valoir: » Paris n'eſt pas » le lieu qui te convient, ſi tu ne prétends pas » aux places du Gouvernement, ou que ton art » ne ſoit pas à la ſolde du luxe de décoration. »

A ces diſtinctions ſimples, mais importantes, qui n'échappent point aux hommes attentifs, il faut encore ajouter celles qui réſultent de la différence des climats. La propreté doit être de tous les pays; mais les moyens de l'entretenir varient avec les cauſes qui exigent cet entretien.

En Hollande, il faut ſans ceſſe combattre l'humidité de l'air. En Angleterre ſe joint encore à cette cauſe active & conſtante la fumée du charbon. L'une & l'autre de ces choſes attache, incruſte aux planchers & aux murailles mêmes, la pouſſiere & les corps ſaliſſans. Il faut de grandes

& fréquentes ablutions pour les enlever. Dans les climats où l'atmosphere n'eſt pas chargé de la méme humidité, on ne lave pas, on balaye & l'on frotte. Nous avons ſans doute, des progrès à faire en ce genre ; mais ils tiennent à ceux d'une aiſance plus généralement répandue, & à un beſoin de nettoyer plus preſſant. En Hollande & en Angleterre les dégats de la malpropreté ſont très-rapides par la fermentation de l'humidité. De-là vient que dans ces pays, toutes les claſſes de la ſociété ont l'habitude de la propreté : elle n'y eſt pas l'effet du luxe, comme elle le ſera parmi nous : elle eſt l'ouvrage de la néceſſité..... & voilà comment on peut repondre à l'intrepide Auteur de la brochure, quand il demande avec une confiance ſi plaiſante, *qui peut*

Pag. 22. *aſſurer qu'on ne lavera pas à Paris, les maiſons, lorſqu'on y aura l'eau abondamment & à bas prix ?*

Ainſi les cent mille maiſons de Londres, dont chacune uſe beaucoup plus d'eau (l'Auteur de la brochure en convient), que le plus grand Hôtel

Pag. 22. de Paris, ne ſont nullement à comparer aux vingt-ſix mille maiſons de notre capitale.

Ainſi les beſoins d'eau des Anglois ſont fort au-deſſus des nôtres ; ainſi c'eſt ignorance ou jonglerie, que d'exalter les produits futurs des pompes à feu de Paris, en comparant ſans ceſſe Paris à Londres.

D'ailleurs la plupart des lavages, à Londres, ſe font avec les eaux de puits, comme nous y employerions les nôtres, ſi le goût d'inonder nos maiſons nous prenoit. Car nos eſcaliers, nos planchers, nos cours, nos voitures, les pieds de

nos chevaux, n'exigent pas indiſpenſablement la très-excellente qualité de l'eau de Chaillot, & preſqu'aucune de nos maiſons ne manque de puits.

Je reviens donc à mes calculs, & je demande s'il eſt dans la nature des choſes, que la Compagnie puiſſe ſe flatter de fournir de l'eau à un grand nombre de maiſons au-delà de celles habitées par une ſeule famille. Or, quel eſt à Paris le nombre des maiſons de ce genre? Combien en trouve t-on qui prendront goût aux jets d'eau, aux caſcades, aux Naumachies? Combien de celles que deux muids au plus ſatisferont, quels que ſoient les progrès du luxe de l'eau? (1)...

Je crains beaucoup que tout lecteur de bonne-foi ne finiſſe par convenir, qu'il n'y a pas même lieu de ſe flatter jamais que trois mille maiſons de Paris ſouſcrivent pour de l'eau de la Compagnie, chacune à raiſon de trois muids & demi par jour, c'eſt-à-dire, pour ſoixante & une pintes par tête, en ſuppoſant ces maiſons habitées par une ſeule famille, & contenant, l'une portant l'autre, ſeize perſonnes, tant maîtres que valets : quantité, qui, ſans doute, en laiſſe ſuffiſamment pour préſerver les chevaux de la colique, moyennant toutefois qu'on ne les force

(1) Je connois deux Cafés ſur le boulevard, dont l'un (le Café Turc) ne prend qu'un muid d'eau de MM. Perrier; il lave avec l'eau de ſes puits : l'autre (le Café Gaudet) en prend trois muids, & s'en ſert pour les lavages. L'établiſſement de ſon réſervoir lui a coûté ſix cents livres. Beaucoup de ménages Pariſiens prendront-ils plus d'eau que des Cafés auſſi achalandés?

plus, tantôt à s'excéder par la rapidité de leurs courſes, tantôt à ſe morfondre ſur la rue, pour attendre leurs maîtres. A ce régime, je crois en effet l'eau de la Seine à-peu-près auſſi bonne que celle de puits expoſée à l'air quelque temps avant que les chevaux la boivent.

Ces trois mille maiſons conſommeront donc entr'elles dix mille cinq cents muids d'eau que dépenſeront quarante-huit mille perſonnes.

Reſte à ſavoir, qui boira ou emploiera, ou prodiguera les cinquante-neuf mille cinq cents autres muids d'eau dont l'habile chiffreur de la Compagnie compoſe ces trois millions cinq cents mille livres de revenu qu'il étale en caracteres majuſcules dans cinq ou ſix endroits de ſa brochure, pour que les joueurs à la hauſſe s'en repaiſſent les yeux & les indiquent généreuſement aux peres de famille.

Les cinquante-neuf mille cinq cents muids d'eau qui nous reſtent à placer, font environ cinq cents quarante mille voies d'eau.

J'ai condamné, dans mon Mémoire, cinq cents mille perſonnes dans Paris, ſoit hommes, ſoit femmes, ſoit enfans, jeunes ou vieux, à boire à prix d'argent, l'eau de la Compagnie, & ſon Ecrivain n'a demandé grace pour aucune d'elles, ce qui, n'en déplaiſe au buſte de M. de Saint-James, eſt un peu dur; car, nonobſtant l'abſurde vanité qu'on met à groſſir la triſte population de Paris, qu'il vaudroit bien mieux diſſimuler, s'il falloit diſſimuler quelque choſe; en dépit, dis-je, de cette vanité, Paris, en comprenant dans ſa population tant de paſſagers qui ſe ſuccédent & conſomment peu d'eau au-delà de leur boiſſon,

Paris

Paris n'engloutit pas plus de ſix cents mille perſonnes, & n'en exclure que cent mille qui ne payeront jamais l'eau, c'eſt aimer peu le peuple & beaucoup la Compagnie.

Cependant, ſoit ! De ces cinq cents mille payans, nous venons d'en pourvoir bien abondamment quarante-huit mille. Reſtent quatre cents quarante-deux mille perſonnes qui doivent ſe partager les cinquante-neuf mille cinq cents muids que l'Inventeur des *Mirabelles* veut que ſa Compagnie diſtribue pour arriver aux trois millions cinq cents mille livres de revenu. C'eſt donc pour chaque jour environ une voie & un quart d'eau, ou trente-huit pintes par tête. Mais dix pintes d'eau (1) par jour ſont plus qu'on ne ſauroit jamais aſſigner à une population où ſe trouvent compris les vieillards, les enfans ; & je le répéte, cette multitude d'étrangers, qui, ſe ſuccédant à Paris, n'y viennent ſans doute pas pour conſommer de l'eau.

---

(1) Dix pintes multipliées par quatre cents quarante-deux mille Conſommateurs, font quinze mille ſept cents quatre-vingt cinq muids, qui, joints aux dix mille cinq cents pour les trois mille maiſons à une ſeule famille, portent à vingt-ſix mille deux cents cinquante muids l'eau dont la Compagnie peut eſpérer de recevoir le prix chaque année ; c'eſt à-dire, ſix mille deux cents cinquante muids de plus que dans mon compte de vingt mille maiſons ; car comment réſiſter aux attraits de la prodigalité qui tient ſi fort au cœur de mon Adverſaire ? On me demandera ſi je crois que trois mille maiſons ſeulement ſouſcriront pour l'eau. Oui, je le crois, parce que je ne ſais en vérité ſur quel fondement appuyer l'opinion contraire. Auſſi n'ai-je jamais ceſſé de penſer que l'intérêt bien entendu de la Compagnie eſt de ne s'occuper que de fontaines publiques.

Il y auroit donc, à ce calcul, dans le compte de l'Adminiſtration, un *trop bu* de vingt-huit pintes par tete, ſur quatre cents quarante-deux mille perſonnes; c'eſt-à-dire, qu'il reſte encore à employer environ quarante-quatre mille, des cinquante-neuf mille cinq cents muids dont je cherchois l'emploi; ou, ſi l'on veut, des ſoixante & dix mille muids qui doivent produire une recette annuelle de trois millions cinq cents mille livres.

Cependant, comme j'ai fait vœu de complaiſance pour l'Adminiſtration, j'ai pourvu trois mille maiſons ou hôtels renfermant quarante-huit mille perſonnes, de toute l'eau de la Seine qu'elles conſommeront jamais, & j'ai condamné quatre cents quarante-deux mille perſonnes de tout âge, de tous pays, de tout ſexe, à en conſommer dix pintes par jour.

Dix pintes vous paroiſſent-elles trop peu? Mais, au nom du bon ſens, eſtimez-les moins avec l'imagination, qu'avec le jugement & les yeux; & Dieu vous garde d'avoir à payer, par forme d'amende, en expiation de vos calculs follement abſurdes, une contribution, tant légère puiſſe-t-elle être, par tête de chacun de ces quatre cents quarante-deux mille individus, je ne dis pas, qui n'en conſommeront qu'une ou deux pintes par jour, mais qui ſe paſſeront de l'eau de votre Compagnie, quoique, pour vous obliger, je les condamne tous à en boire.

Cependant, qui appellerez-vous à votre ſecours, pour vous débarraſſer de cette énorme quantité de muids, ſi ſuperflue dans votre compte? — Les blanchiſſeuſes? — Il n'eſt pas d'une

bonne police, qu'elles multiplient leurs travaux dans l'intérieur des maisons & dans nos rues; leur eau, quoique venant de vos pompes, augmenteroit la mal-propreté dont nous avons tant de peine à nous défendre.

Les boulangers? — Assurément, ils n'abandonneront pas l'eau de puits, qui ne leur coûte rien; ils ont, au reste, le plus grand & le premier intérêt à préserver de toute infiltration dégoûtante cette eau, qui, malgré vos absurdes déclamations, est parfaitement bonne pour faire le pain. Comment ignorez-vous que M. Parmentier, chymiste généralement estimé, M. Parmentier, qu'on ne récuse pas sur ce qui rend le pain bon ou mauvais, a été chargé d'examiner celui que l'on pétrit avec ces détestables eaux de puits, & qu'après l'avoir comparé, par l'analyse, à celui que l'on fait avec l'eau de la Seine, il a trouvé que ces deux pains étoient également bons, & que les parties plus féléniteuses que contiennent les premières eaux, sont entierement absorbées & changées de nature au moment de la fermentation, ensorte que l'usage de l'eau de puits ou de riviere est parfaitement indifférent à la qualité du pain.

Appellerez-vous les Bouchers? — L'eau de leurs puits ne lave-t-elle donc pas très-bien leurs étaux & leurs tueries? N'est-ce pas d'ailleurs, hors de Paris & au bord de la Seine qu'il faudroit placer leurs atteliers infects? Le sang arriveroit à la riviere du moins avant d'être corrompu, & sans avoir blessé nos yeux, plus encore que notre odorat, par le plus hideux des aspects.

Je n'ai pas assez de lumieres pour vous parler des Teinturiers & des autres Manufacturiers. Toutes les eaux ne leur sont pas indifférentes ; mais ils choisiront celle qui leur convient, sans égard, ni à vos machines, ni même au bon marché ; car rien n'est plus cher pour eux que l'eau dont la qualité nuit à leurs opérations.

Restent les bains que le luxe va multiplier.... Mais soyons donc une fois vrais & raisonnables. J'ai pourvu trois mille maisons de ce qu'il leur faut à cet égard ; laissons aller le reste à la riviere ; laissons établir sur son cours les bains destinés aux personnes obligées de les prendre hors de chez elles ; ces bains seront toujours à meilleur marché que ceux pourvus de vos eaux, & plus commodes que les baignoires de nos étroits logemens. Nous parlons si souvent des Anglois ; ils se baignent plus que nous ; mais, quoique plus riches en moyens pour satisfaire, dans leurs maisons, à cette espèce de luxe, ils l'en écartent, & préferent les bains publics.

Il faut donc se résoudre à faire disparoître du calcul de vos espérances les quarante quatre mille muids d'eau ; car vos Pompes n'auront jamais à les fournir. Cette défalcation réduit à un million deux cents quatre-vingt-dix mille livres, la recette probable de vos Pompes dans l'avenir ; & comme il faut en déduire les frais, que vous faites monter à quatre cents neuf mille cent livres, reste, en évaluant à cinquante francs tous les muids d'eau qui se consommeront, huit cents mille neuf cents livres de revenu net (qui peuvent tout au plus s'augmenter d'une économie d'environ cinquante mille livres sur la dépense du charbon,

s'il eſt vrai qu'on puiſſe la proportionner rigoureſement au débit de l'eau,) au lieu d'un revenu de trois millions quatre-vingt-dix mille neuf cents livres. (1) Il n'eſt donc pas vrai que vous ayiez prouvé, que mon *apperçu d'un ſeul muid d'eau pour chaque maiſon, l'une portant l'autre, ſoit, d'après des relevés très-exacts, de trois quarts au-deſſous de la vérité* (2).

---

(1) Je prie le Lecteur de faire attention que la conſommation des fontaines doit diminuer à meſure que les ſouſcriptions ſeront plus nombreuſes & réciproquement; & que des vingt-ſix mille deux cents cinquante muids, *nec plus ultrà* de la conſommation, quinze mille ſept cents cinquante ne doivent pas être calculés à cinquante francs, puiſque la majeure partie, ſi ce n'eſt le tout, paſſera par les fontaines. Si je les réduis à quarante-cinq livres le muid, à cauſe de cette circonſtance, il faut déduire cent cinquante & un mille cent cinquante livres du revenu net de huit cents neuf mille cent livres : reſtent ſix cents quarante-neuf mille cent cinquante livres de revenu net; ce qui, ſans que je l'aie cherché, ſe rapproche beaucoup de mes premiers calculs.

(2) Il eſt aiſé à chacun de vérifier, comme je l'ai fait, que, dans les familles aiſées où l'on s'éloigne également de la prodigalité du déſordre, & de cette économie qui fait ſentir les privations, & où l'on n'eſt tenu à aucune repréſentation, la dépenſe de l'eau achetée ne va pas à une demi-voie par tête pour chaque jour, lors même qu'on s'en ſert pour les lavages de la cuiſine. La conſommation eſt, dans de tels ménages, plus ſouvent moindre qu'un tiers de voie, que plus grande. Or, il y a peu de maiſons à placer au-deſſus de cet ordre; & quelle multitude ne doit pas être miſe au-deſſous? C'étoit donc une maniere de calculer bien ſûre, que de chercher le *maximum* de la conſommation, en eſtimant celle de chaque individu; & je donnois à la Compagnie un excédent prodigieux, en

J'ai dû quitter la marche de mon premier Mémoire, pour, en ſuivant de plus près la vôtre, me garantir de toute prévention, & comme la conſommation doit s'eſtimer par la population, je me ſuis réglé ſur celle-ci. On ne reprochera plus, du moins je l'eſpere, à mes *motifs cruels*, de *ruiner* la Compagnie, puiſque j'admets qu'elle vendra l'eau de ſes Pompes à cinq cents mille perſonnes; c'eſt-à-dire, pour beaucoup de calculateurs, à preſqu'autant de monde, que Paris en contient.

Je dois ajouter; (car on ne manquera pas de dire que, s'il faut conſidérer les calculs de l'Adminiſtration comme exagerés en plus, les miens doivent être placés à l'extrémité oppoſée;) je dois ajouter que je regarde ce bénéfice de huit cents mille neuf cents livres, comme très-peu probable, non parce qu'il eſt de cent mille neuf cents livres plus fort que je ne le faiſois réſulter des vingt mille maiſons à un muid chacune; mais parce

---

taxant cinq cents mille perſonnes par jour, l'une portant l'autre, à une demi-voie, puiſque la dépenſe des ménages bourgeois, ſupérieurs à l'état de médiocrité, monte à peine juſques-là. Il eſt difficile de conteſter cette eſtimation autrement que pour la diminuer. Dans celle que je fais, en examinant ce qu'on doit penſer de ces trois muids & demi par maiſon ſur vingt mille, je réduis à un tiers de voie par tête, les quatre cens quarante-deux mille perſonnes que je conſidere comme formant la claſſe où les abonnemens ſont très-rares, ſi tant eſt qu'il y en ait : & je dois calculer ainſi, puiſque je fais une claſſe à part des maiſons où la conſommation de l'eau eſt ſuppoſée à trois muids & demi Enfin, un obſervateur intelligent trouvera toujours exagérée la ſuppoſition de cinq cents mille perſonnes achetant l'eau de la Compagnie Perrier.

qu'il eſt impoſſible qu'il n'y ait pas une diminution à faire ſoit ſur l'abonnement de trois mille maiſons ſuppoſé à trois muids & demi, ſoit ſur la conſommation de quatre cents quarante-deux mille perſonnes, évaluée à dix pintes par jour, & parce que la dépenſe de charbon ne ſauroit ſe graduer avec l'exactitude que ſuppoſe l'Adminiſtration, à raiſon de vingt-trois ſols quatre deniers par muid.

Au reſte, j'ai pour garant de l'impoſſibilité d'un tel bénéfice, ce qui ſe paſſe à Londres. On y compte cent mille maiſons ayant chacune beaucoup plus beſoin de l'eau de la nouvelle riviere, que les maiſons de Paris n'ont beſoin de celle de MM. Perrier: l'eau de la nouvelle riviere y eſt la ſeule bonne; on n'y a point de Porteurs d'eau. La part de la Compagnie Angloiſe ſur les cent mille maiſons de Londres, eſt donc, ſans comparaiſon, plus grande & plus ſûre, que la part de la Compagnie Perrier ſur les conſommateurs Pariſiens: cependant la Compagnie de la nouvelle riviere, quoique très-anciennement établie, ne ſe partage annuellement que ſix cents quatre mille huit cents livres de notre monnoie. Comment veut-on qu'à Paris, ſi différent de Londres ſous tant de rapports, la Compagnie Perrier gagne jamais huit cents mille neuf cents livres, ni même ſept cents mille?

XIIIe *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

Le Lecteur, fatigué de cette longue ſerie de calculs, me diſpenſera maintenant, ſans doute, de lui montrer la nullité de la prétendue preuve Pag. 50.

qu'à trois muids & demi par maiſon, & ſans les augmentations prévues, la Compagnie aura un jour plus de trois millions & demi de revenu; car je crois avoir prouvé, ou plutôt je ſuis ſûr d'avoir prouvé, que les trois muids & demi, impoſés à vingt mille maiſons, ſont auſſi bien que les *augmentations prévues*, des abſurdités de mauvaiſe foi, qu'on ne realiſeroit qu'en faiſant boire ceux qui n'ont pas ſoif, conſommer l'eau de la Compagnie à ceux qui n'en ont que faire, & recevoir univerſellement la mode d'acheter de l'eau pour le plaiſir unique de la verſer dans les rues, & d'enrichir MM. les Actionnaires, attendu que l'irréfragable Docteur, qui tient la plume de l'Adminiſtration, veut que les Actionnaires s'enrichiſſent.

XIVe *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

Pag. 50. — *La Compagnie, pour acquérir ſa rente annuelle* (de trois millions cinq cents mille livres) *n'aura pas dépenſé ſix millions.*

Pag. 64. Il m'eſt impoſſible de deviner où ſe trouvent les développemens qui donnent droit de conclure ainſi; & pour prouver que l'auteur s'égare, il faut m'enfoncer dans de bien faſtidieux calculs que peut paſſer celui qui, d'après ce qui précede, m'en croira ſur ma parole.

On ſe rappelle cette aſſertion iſolée, pag 5 de la brochure, *la Compagnie n'a pas dépenſé quatre millions & demi.* Elle les a dépenſé & fort au-delà; je l'ai prouvé par les comptes qu'elle a rendus, & par les dépenſes qu'elle a déclarées. Il faut ajouter à ces quatre millions &

demi, deux millions quatre-vingt-quatorze mille livres montant de la dépenſe à faire pour le midi de Paris, ſuivant le devis donné en Juillet dernier. Total, ſuivant Bareme, ſix millions cinq cents quatre-vingt-quatorze mille livres; c'eſt-à-dire, cinq cents quatre-vingt-quatorze mille livres, de plus que les *ſix millions*.

Il faut encore ajouter à ces cinq cents quatre-vingt-quatorze mille livres excédans les ſix millions, ce que coûteront les tuyaux à poſer & qui ne ſont compris, ni dans la dépenſe déjà faite, ni dans le devis donné en Juillet dernier. Je ne ſuis pas d'accord, il eſt vrai, avec les Adminiſtrateurs ſur la quantité de ces tuyaux; mais ce différend n'empêche pas qu'il n'y ait la dépenſe d'une quantité quelconque de tuyaux, à joindre *à la dépenſe déjà faite*, & à celle du devis où cette quantité n'eſt pas compriſe. Donc les Pompes à feu coûteront beaucoup plus de *ſix millions*.

Et remarquez que l'Ecrivain de l'Adminiſtration ne le conteſte pas. Selon ſon calcul (pag. 24), les fonds néceſſaires pour tout l'établiſſement, montent à neuf millions trois cents trente-huit mille livres.

Mais comment prétend-il que cette ſomme ſe réduira à une dépenſe moindre de ſix millions?

Rappellez-vous, lecteur, que j'ai, *par des motifs cruels*, omis de faire état *des cinquante livres une fois payées*, dont les ſouſcripteurs ſont tenus en ſouſcrivant, outre le prix annuel de l'eau, & que ſelon les Adminiſtrateurs ces cinquante livres répréſentent la dépenſe *du tuyau paſſant* devant la maiſon.

Rappellez-vous auſſi que, ſuivant le proſpectus, ou les proſpectus, car il y en a deux; j'ai dû omettre *ces cinquante livres*, parce qu'elles étoient deſtinées, non à payer le *tuyau paſſant*, mais le tuyau *ALLANT*, depuis le tuyau *paſſant*, juſqu'à trois pieds dans l'intérieur de la maiſon.

Or ce n'eſt pas ma faute, ſi les Adminiſtrateurs ont trouvé à propos, par un motif bon pour diminuer leurs dépenſes, mais *cruel* pour la dépenſe du ſouſcrivant; ſi, dis-je, ils ont trouvé à-propos de manquer aux engagemens pris dans les deux proſpectus au nom de la Compagnie. Ces proſpectus n'en devoient pas moins me ſervir de regle, puiſqu'ils ſont l'unique dépôt authentique des engagemens de la Compagnie envers le Public.

Cependant ſoit.... La Compagnie prétend donc nous vendre ſoixante & dix mille muids d'eau; & qu'on lui payera pour chaque muid cinquante livres d'avance pour le tuyau paſſant, c'eſt-à-dire, en tout trois millions cinq cents mille livres qu'il faut défalquer des neuf millions trois cents trente huit mille livres. Il ne reſtera donc, ſuivant la Compagnie, qu'une dépenſe de cinq millions trois cents trente huit mille livres; c'eſt-à-dire, de cent ſoixante-deux mille livres, moindre que *ſix millions*.

Mais je crois avoir démontré qu'en nous prêtant à la prodigalité de conſommation qu'ambi-

---

(1) Un proſpectus publié le 5 Mars 1777, & un autre publié le 13 Octobre 1781. L'un & l'autre deſtinent ces 50 liv. à éviter aux Souſcripteurs la dépenſe depuis les conduites qui ſuivent le cours des rues, juſqu'à *trois pieds dans leur maiſon*.

tionne ſi vivement la Compagnie, nous ne pouvons pas conſommer plus de vingt-ſix mille deux cents cinquante muids d'eau. Donc le produit des cinquante livres d'avance, pour le tuyau paſſant, en ſuppoſant que les ſouſcripteurs ſe ſoumettent docilement au manque de parole de la Compagnie, ne produira, au lieu de trois millions cinq cents mille livres, qu'un million trois cents douze mille cinq cents livres.

Ajoutez à cette ſomme les cents ſoixante-deux mille livres, que, ſuivant l'Adminiſtration, la Compagnie dépenſera de moins que ſix millions, vous n'aurez qu'un million quatre cents ſoixante & quatorze mille cinq cents livres à déduire, pour la recette des tuyaux paſſans, ſur le total des fonds néceſſaires, c'eſt-à-dire, ſur neuf millions trois cents trente-huit mille livres. Il reſtera donc, pour la Compagnie, une dépenſe certaine de ſept millions neuf cents treize mille cinq cents livres, au lieu d'une dépenſe d'environ *ſix millions*.

Mais il y a plus ; & ſans la mauvaiſe foi qui explique toutes ces erreurs, on pourroit remarquer ici la force de tête, qui a préſidé aux calculs des Adminiſtrateurs de la Compagnie des Eaux.

1.° Leur Ecrivain convient, & certainement il a raiſon, *qu'il eſt juſte de confondre dans le produit annuel des trois millions cinq cents mille livres de rente* que la Compagnie eſpere, celui des Fontaines publiques ; c'eſt-à-dire, en d'autres termes, que les *ſoixante & dix mille muids*, ne ſeront pas tous pris par des ſouſcripteurs, & qu'il s'en vendra une partie par les Fontaines. Mais ceux qui acheteront aux Fontaines, ne payeront pas les *cinquante livres* pour le Pag. 22.

tuyau *paſſant*, il ne falloit donc pas déduire du total des fonds néceſſaires pour les dépenſes de l'établiſſement, trois millions cinq cents mille livres: la recette du tuyau *paſſant*, ne les produira pas.

2°. J'obſerve encore une fois à cette occaſion, que l'eau qui paſſera par les Fontaines publiques, ne ſe vendra pas cinquante livres le muid. Il ne falloit donc pas eſtimer ſur ce pied, c'eſt-à-dire, à trois millions cinq cents mille livres, les ſoixante & dix mille muids de conſommation ſuppoſée, puiſque l'adminiſtration convient que celle des Fontaines y doit être compriſe. De ſi lourdes erreurs ſont-elles, ou ne ſont-elles pas volontaires? La réponſe quelle qu'elle ſoit, ne ſauroit faire honneur à l'adminiſtration des Pompes à feu.

Je reviens à la réduction certaine des ſoixante & dix mille muids à vingt-ſix mille deux cents cinquante, leſquels ne payeront pas non plus tous le tuyau paſſant, car je n'ai trouvé que trois mille maiſons auxquelles il put convenir de ſouſcrire, & j'ai fait voir que la Compagnie devoit, pour ſon intérêt, faire paſſer par les fontaines publiques; le reſte des conſommations d'eau dont elle peut entreprendre la fourniture. Le tuyau *paſſant* ne produira donc que *cent cinquante mille livres*. Partant la totalité des fonds néceſſaires pour établir les Pompes à feu (c'eſt-à-dire la dépenſe de la Compagnie, qui monte, ſuivant le compte de ſes Adminiſtrateurs, à neuf millions trois cents trente-huit mille livres) ne pouvant être réduite par lebé néfice des tuyaux *paſſans* que de cent cinquane mille livres, reſtera de neuf millions cent q a tre-vingt-huit mille livres, au lieu

de cinq millions huit cents trente-huit mille livres.

Il faudra donc toujours que la Compagnie ſe procure l'excédent de fonds que la nature de ſon entrepriſe exige. Cet excédent, puiſqu'elle ne peut compter encore que ſur ſix millions ſix cens quatre-vingt mille livres, eſt de deux millions, ſix cents cinqnante-huit mille livres (1). Qui les fournira, ſi comme l'aſſure l'Ecrivain des Adminiſtrateurs, on ne veut pas les demander aux Actionnaires? trouvera-t-on des prêteurs pour cette ſomme à une Compagnie, dont l'Ad-

(1) Je veux montrer ici au calculateur de l'Adminiſtration, que, dans ſes tâtonnemens, il ſe trompe même au préjudice du ſyſtême qu'il veut établir. J'ai dit (pag. 19 de mon Mémoire ſur les Actions des Eaux) que les rues de Paris avoient cent mille ſix cents toiſes de longueur, qu'il falloit garnir de doubles tuyaux pour fournir toutes les maiſons. Le Calculateur (pag. 24 de ſa Brochure) conteſte la néceſſité du doublement de ces tuyaux; & il en conclut qu'il manque moins de fonds à la Compagnie, pour achever ſon entrepriſe, que je n'ai ſuppoſé. Mais alors il devoit, pour faire un compte exact, ſe rappeller, 1.° que dans les cent mille ſix cents toiſes de tuyaux, ſont compris ceux de fonte; 2.° que tant les tuyaux déjà poſés, que ceux dont les fonds ont été préparés par l'opération de Juillet dernier, forment une quantité de quarante-huit mille toiſes: alors il eût trouvé qu'il ne manquoit de fonds que pour cinquante-deux mille ſix cents toiſes de tuyaux de bois, à trente livres la toiſe, auxquelles ajoutant cinq cents cinquante mille livres pour les embranchemens de plomb, la ſomme à trouver ne ſeroit que de deux millions cent vingt-huit mille livres, au lieu de deux millions ſix cents cinquante-huit mille livres portées par le compte du Calculateur, (pag. 24) & cette maniere de calculer eût fait diſparoître de ſon compte une ſouſtraction d'un million de livres pour argent préparé, à laquelle perſonne n'a rien compris.

miniſtration compte ſi mal, & qui fondant ſes apperçus ſur des ſuppoſitions ſans vraiſemblance, donne pour des calculs *exacts*, *réels*, *non forcés*, la chimere meme de ſes illuſions? j'ai peine à le croire..... Il faudra donc de nouvelles actions, comme la prévu le traité de Société en commendite. J'avois dit que cela ſeroit néceſſaire, & je crois l'avoir de nouveau aſſez bien prouvé.

Au reſte, quand mon eſtimation, relative au nombre des tuyaux néceſſaires à la fourniture de l'eau, ſeroit une erreur comme les Adminiſtrateurs me le reprochent avec tant de complaiſance, elle ne ſeroit pas juſqu'ici bien importante. Elle n'a de rapport qu'avec la plus ou moins grande ſomme de fonds qui ſeront néceſſaires par delà ceux que la Compagnie s'eſt aſſurés. (1) Cette erreur eſt d'autant moins grave, qu'ayant eu une attention extrême à reſter fort en arriere de la vérité dans l'eſtimation des frais, je me ſuis ménagé de quoi remplacer ce que je puis avoir ſuppoſé de trop, en évaluant les beſoins. D'ailleurs, j'ai dû ſuivre, dans mes évaluations, les projets de la Compagnie, que ſes agens

(1) Sans la bouffiſſure de l'agiotage, la Compagnie n'auroit pas trouvé les deux millions ſix cents cinquante huit mi le livres de bénéfice qu elle a fait ſur huit cents quarante Actions vendues à l'enchere au mois de Juillet.... Cet agiotage eſt donc bon à quelque choſe?... Oui, comme il eſt bon qu'un jeune homme ardent, ſans expérience, & bien pourvu de paſſions, ſoit riche ou croie l'être.... Sans cette vente, la Compagnie en ſeroit encore à la marche indiquée dans ſon traité de ſociété, & ſans doute elle payeroit beaucoup moins cherement qu'elle ne fera les tardives leçons de l'expérience.

ont craint de ne pas faire assez magnifiques. Entendez l'Administration : ne croit-elle pas encore que presque toutes les maisons de Paris souscriront infailliblement? On lit, page 27, de la brochure : *point de maison qui n'ait une cuisine*, (hélas ! plût-à-Dieu!) *& point de cuisine où il n'y ait la place d'une fontaine.... On ne connoît que quelques maisons de la rue Saint-Honoré & autres rues marchandes, où les cuisines, situées dans les étages élevés, permettroient difficilement d'y conduire de l'eau.* J'avois cru que toute rue large ou étroite, étant bordée de maisons des deux côtés, le diamètre actuel des tuyaux de bois pourroit ne pas suffire pour des distributions à droite, & à gauche, aussi multipliées que l'exigeroit la fourniture de vingt mille maisons.

Mais depuis mon Mémoire, on ne veut plus de double rang de tuyaux & j'y consens. Je prie seulement le Lecteur, d'observer qu'à ce sujet, l'Administration a manifesté une dépense que je ne connoissois pas ; celle des embranchemens de plomb. Elle les fait monter à cinq cents cinquante mille livres. J'avois porté la somme nécessaire pour completer les tuyaux à trois millions soixante & dix livres ; c'est-à-dire, suivant le compte de l'Administration, à neuf cents soixante-deux mille livres de trop ; mais j'avois omis cinq cents cinquante mille livres, qu'exigent les embranchemens de plomb. Mon erreur, n'est donc plus que de quatre cents douze mille livres. Si j'eusse donné mes comptes pour rigoureusement exacts, on pourroit me la reprocher ; mais une erreur aussi peu considérable dans un vaste apperçu,

mérite quelque indulgence ; &, pour le dire en paſſant, ce n'eſt pas un des moindres inconvéniens des Entrepreneurs ſur apperçu, que ſi l'on ne ſe réſolvoit pas quelquefois à raiſonner comme eux, il faudroit entreprendre pour les réfuter des travaux durant l'exécution deſquels ils auroient fait tout le mal qu'un *apperçu* de la raiſon & de la prévoyance peut arreter plus promptement ; ce qui fortifie plutôt que d'affoiblir l'horreur qu'on doit avoir pour les *apperçus*, qui ne ſont, en général, que des idées imparfaites, des notions obſcures, des ſoupçons pour ainſi dire. Ils peuvent bien occaſionner & juſtifier des recherches, mais preſque jamais conduire à l'exécution d'une entrepriſe ſans des données certaines.

XV.e *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

Pag. 50. La preuve de la quinzieme aſſertion, *qu'un dividende de ſix cents quatre-vingt-quinze livres, portera le capital des Actions à treize mille neuf cents huit livres*, n'a donc pas été faite ; elle ne ſe fera jamais. De pareilles exagérations, loin de produire l'effet qu'on en attend, en ont un tout contraire. Le bruit d'une réfutation de mon Mémoire relevoit le prix des Actions. « Une » Réponſe, diſoit-on, & une Réponſe de la part » des Adminiſtrateurs, & une Réponſe en chiffres » à des chiffres, ne ſauroit être mauvaiſe ; ſi M. de » Mirabeau n'avoit pas tort, les Adminiſtrateurs » des Eaux ne riſqueroient pas leur réputation » en lui répondant ». Leur Réponſe a paru ; les Actions ont baiſſé ; elles abondent à la bourſe, & perſonne ne s'empreſſe de les acheter.

XVI.e

XVI.e *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

Il exiſte pluſieurs exemples d'entrepriſes moins nationales, qui militent pour le ſuccès de la Compagnie des Eaux.

Et quelles ſont ces entrepriſes? le monopole des glaces, le monopole de la *pouſſiere ammoniacale*, comme l'appelle le judicieux Auteur de la brochure, ou du tabac, comme diſent les gens ſans autre prétention que celle du bon ſens.

Répondre ſérieuſement à de telles inepties, ce ſeroit mériter de les avoir inventées. La conſommation des glaces de Saint-Gobin a le monde entier pour limites. Celle des Eaux de MM. Perrier aura beaucoup à faire pour s'étendre dans tout Paris. L'une eſt incalculable; l'autre eſt bientôt fixée à ſon plus haut degré, par le nombre connu des conſommateurs. La Compagnie des glaces, odieuſe par l'abus de ſon privilége vraiment inſenſé, qui coûtera bientôt au Royaume une triſte concurrence chez les nations étrangeres, a un autre avantage ſur la Compagnie des Eaux: c'eſt que les heureux Actionnaires de cette premiere Compagnie, doivent leurs bénéfices actuels à la ruine *des pauvres fols* qui ont commencé cet établiſſement. L'Ecrivain de l'Adminiſtration trouve-t-il cet évenement d'un très-heureux préſage pour le réſultat de ſes rêves dorés?

Et quant à la *pouſſiere ammoniacale*, *dont on a ri d'abord*, dit M. de Beaumarchais, ſi les Eaux de la Compagnie deviennent jamais une liqueur qui crée pour notre palais une ſenſation vive & nouvelle, il eſt très-probable que tout le Royaume Pag. 11.

en voudra boire, comme tout le Royaume veut prendre du tabac. En attendant.... Mais j'oublie qu'on ne répond pas à de telles pauvretés.

XVII.e *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

Pag. 49. *L'Adminiſtration des Invalides gagne beaucoup en préférant l'eau de la Seine* (fournies par les Pompes à feu) *à toutes les eaux de ſes puits.*

Induit en erreur par le voiſinage de la Seine, j'ai dit que les Invalides ne changeroient pas d'eau, en prenant celle de la Compagnie. Je me ſuis trompé ; j'aime à en convenir, & je voudrois, en trouver plus ſouvent l'occaſion dans cet écrit. L'eau du puits de cette maiſon eſt à la vérité la ſeule dont on s'y ſerve depuis un ſiecle ; période qui paroîtroit devoir ſuffire pour démontrer qu'elle n'a aucune qualité malfaiſante. (Eh ! quel aſyle de la vieilleſſe, & de la vieilleſſe infirme, offriroit d'auſſi longues vies!) N'importe, cette eau n'eſt pas celle de la Seine ; elle ne diſſoud pas le ſavon ; elle ne cuit pas les légumes ; & l'on ſuppléoit aiſément à ces légers inconvéniens. Mais enfin, que gagneront les Invalides au change ? La Compagnie leur fournira, pour dix mille livres par an, ſix cents muids d'eau qu'elle vendroit aux autres particuliers trente mille livres. Elle demandoit d'abord vingt mille livres, & l Hôtel eût à ce taux doublé ſa dépenſe, tant les Pompes à feu ont de ſupériorité pour l'économie ! Il a donc fallu que, pour obtenir ce traité, qu'à bon droit la Compagnie avoit à cœur, qui étoit annoncé au Public, & auquel l'Adminiſtration des Invalides a tou-

jours réſiſté ; il a fallu, dis-je, que la Compagnie changeât ſes prix. Il en coûtoit dix mille cinquante-ſix livres à l'Hôtel, pour ſe procurer ſon eau ; il ne lui en coûte plus que dix mille francs ; & voilà ce que l'Auteur de la Réponſe, qui, comme chacun ſait, n'a jamais beaucoup gagné, appelle *gagner beaucoup*.

Mais où l'Hôtel des Invalides recevra-t-il l'eau de MM. Perrier ? A ſa premiere grille, enſorte que la conduite de-là au Réſervoir, laquelle ne ſera pas moins de deux cents vingt-cinq toiſes, tombe aux frais de l'Hôtel. Il étoit abonné à quatre cents livres par an, pour l'entretien de ſon établiſſement, qui, depuis quatre-vingts ans, n'a exigé aucune réparation extraordinaire. Au lieu de cet abonnement modique, les Invalides ſupporteroient la dépenſe de l'établiſſement d'une longue conduite, & de ſon entretien. J'ai grand'peur que leur *beaucoup gagné*, c'eſt-à-dire, cinquante-ſix livres par an, ne devienne une perte plus grande, ſans compter que l'Hôtel ſe met, pour le plus urgent des beſoins, dans la dépendance de la Compagnie. Car on m'accordera bien que, ſi l'établiſſement d'une Pompe au Gros-Caillou n'indemniſoit pas la Compagnie de ſes frais, les Invalides ſe verroient obligés de prendre des moyens plus ſimples, ou de retourner à leur ancien régime, après avoir ſupporté en pure perte la dépenſe du nouveau. Et voilà ſans doute pourquoi la très-reſpectable Adminiſtration des Invalides, qui, loin de s'offenſer de *ma mercuriale un peu leſte*, eſt notoirement de mon avis ; voilà pourquoi, dis-je, elle deſiroit d'attendre que le *ſuccès conſtant & complet* de la Pompe de Chaillot eût donné de la réuſſite de

Pag. 6.

celle du Gros-Caillou, une caution plus sûre que la hausse absurde, & tout au moins prématurée des Actions.

Pag. 12. Mais la Compagnie, jalouse *de l'honneur de servir l'Hôtel*, n'a pas permis ces sages délais; aussi l'offre généreuse de MM. Perrier a-t-elle été accompagnée d'un ordre du Ministre, sollicité sans doute pour mieux exciter la reconnoissance de l'Administration des Invalides; & c'est par modestie que l'Auteur de la Réponse nous a caché cette circonstance.

XVIII.e *Preuve de l'Ecrivain des Administrateurs.*

Pag. 50. *Il est malignement absurde d'imputer à l'eau de nos Pompes aucun mélange avec le grand Egout.*

Il semble que je devrois dédaigner de répondre à de telles accusations: mais si elles sont méprisables, l'artifice de leur construction ne l'est pas. Il dévoile une corruption dont la marche insidieuse ne sauroit être trop dévoilée.

C'est à la page 13 de sa Brochure, que l'Ecrivain de l'Administration a prétendu prouver la malignité dont il s'agit. Il y soutient que *je pese avec plaisir sur cette objection ridicule, & que je la prolonge complaisammant dans une note d'une page.*

Il est faux que cette note de demi-page & non d'une page, soit un *prolongement de malignité*; car il n'y a pas un mot dans le texte sur la qualité de l'eau; ainsi la prétendue malignité est toute entiere dans la note. J'y rapporte une opinion très-répandue, sur l'effet de la forte aspiration des

Pompes LORSQUE LES EAUX SONT TRÈS-BASSES, & ma note eſt en effet *prolongée* de quelques lignes, pour dire que cette critique EST SANS DOUTE TROP SEVERE ; mais qu'elle rappelle celle que contre toute vérité, & en dépit des analyſes chymiques, les Prôneurs des Pompes à feu, ont faite & font encore des eaux de l'Yvette, qui certainement ne peuvent être ſoupçonnées d'aucun de ces inconvéniens.

Pourquoi mon obſervation ſeroit-elle empreinte de malignité ? Si l'opinion dont j'ai parlé eſt fauſſe, en exiſte-t-elle moins, & n'ai-je pas fourni une occaſion de la contredire ? Si elle eſt vraie, pourquoi faudroit-il la diſſimuler ? Elle eſt contraire à l'intérêt des parieurs pour la hauſſe des Actions ; mais elle tient en garde les honnêtes gens contre l'idée qu'on veut leur donner de ces actions ; & c'étoit le but de mon ouvrage.

Maintenant je dirai que tous les certificats du monde (& quand on nous en donnera déſormais, on fera bien de nous indiquer dans quelle ſaiſon de l'année les Chymiſtes auront été appellés à faire leurs expériences), ne me perſuaderont pas qu'une eau dans laquelle ſe verſent toutes les impuretés d'une Ville immenſe, ſoit plus ſaine que celle où il ne s'en verſe point, & que le volume d'eau diminuant, tandis que celui des immondices reſte le même, cette eau ſoit néanmoins toujours également ſaine. Perſonne n'ignore, & je donne, en mon nom, le démenti dû au charlataniſme, à la jonglerie & à l'impudence, à quiconque niera que l'eau de la Pompe de Chaillot, puiſée quand les eaux *SONT TRÈS-BASSES*, ne ſoit ſans comparaiſon plus vîte corrompue, que celle puiſée

ailleurs; & quelle peut en être la cauſe, ſi ce n'eſt la préſence d'une plus grande quantité de matieres effervescentes ?

Quoi qu'il en ſoit, il eſt faux que je me ſois permis de rapprocher le grand égout du puiſard de la pompe; c'eſt dans le proſpectus de la Compagnie que j'ai lu, que cet égout n'en étoit diſtant *que de cinquante toiſes*, erreur au moins ſinguliere, ſi, dans le fait, il y en a cent & une; mais qui ne prouvera pas que je me ſuis trompé, quand j'ai parlé *de tâtonnemens, de mécomptes & d'erreurs.*

XIX.e *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

La Ville, ſans y être aucunement contrainte, auroit un grand avantage à charger la Compagnie de remplir ſes engagemens.

Cette preuve conſiſte dans un éloge des Pompes à feu, comparées à la Pompe Notre-Dame. Le premier moyen eſt plus puiſſant, plus ſûr, moins coûteux, &c. &c. donc &c. &c.

J'obſerverai, 1° que les établiſſemens ſouterreins ſont les mêmes, quel que ſoit le méchaniſme qui doive y porter de l'eau; qu'en cela ſeul conſiſte la dépenſe la plus difficile à ſurmonter par le revenu, & que la Ville a ces établiſſement tous faits.

2° Que la Ville n'ayant pas beſoin de plus de moyens, que la nature de ſes engagemens ne l'exige; ce qu'il s'agit de comparer, c'eſt la dépenſe que néceſſiteroit la perfection de la Pompe Notre-Dame, & les prétentions de la Compagnie des Eaux. Je n'ai pas ſur ce ſujet de détails poſitifs; mais l'exemple des Invalides, me prouve aſſez com-

bien il faut être sur ses gardes. L'administration de la Compagnie des Eaux, a été obligée, pour s'approcher de ce que coûtoit à l'Hôtel sa défectueuse méthode, de lui donner pour dix mille livres, ce qu'elle vend trente mille aux particuliers; marché *ruineux*, s'il servoit de regle à tous les autres !

Mais ce n'est point là notre question. J'ai considéré les tentatives de l'administration des Pompes à feu auprès de la Ville, comme une ruse de guerre des agioteurs; en effet ce n'est qu'après avoir obtenu un succès *constant & complet*, que la Compagnie des Eaux, peut décemment traiter avec la Ville. Or ce succès *constant & complet*, & non encore démontré, c'est que la recette surpasse la dépense. Mais si, la Ville ayant traité avec la Compagnie & détruit ses établissemens, les Pompes à feu s'arrêtoient faute de fonds pour continuer la dépeuse, quel en seroit le résultat ? La Ville seroit obligée de les faire jouer pour son compte; voilà ce que j'ai prévu; & comme les Officiers municipaux ont certainement apperçu cette dangereuse conséquence, j'en concluois que les Administrateurs des Eaux, eux-mêmes, ne comptoient pas sur le succès d'une tentative aussi prématurée, & qu'ils n'en parloient, que pour exalter la valeur de leurs Actions: le marché seroit consommé, que je ne serois pas encore éloigné de cette opinion.

Au lieu de s'écarter volontairement de mon but, que n'a-t-on prouvé que je le remplissois mal, en donnant des notions plus justes sur la valeur actuelle des actions? Mais voilà precisément ce que l'habile homme à qui l'Administration a

confié la rédaction de sa Réponse, a rendu à jamais impossible.

XX.e *Preuve de l'Ecrivain des Administrateurs.*

Le progrès des abonnemens a un accroissement sensible; rien ne peut plus l'arrêter.

La preuve de ces progrès, s'ils existent, seroit le nombre des maisons actuellement abonnées, ou la quantité de muids annuellement en distribution, comparée à la qualité de ces maisons. L'Ecrivain
Pag. 21. de l'Administration, dit qu'on *a fait un relevé très-exact de l'un & de l'autre.* Mais il nous cache soigneusement ce relevé, & ne nous en parle que pour nous assurer que chaque maison prend *trois muids & demi, l'une portant l'autre.* Où donc est la preuve de cet *accroissement sensible, que rien ne peut plus arrêter?*

J'ai observé que l'Administration se vante d'avoir posé cette année dix mille huit cents soixante toises de tuyaux; que n'en ayant pas dû poser un seul, sans une rente assurée de vingt pour cent, cette pose supposoit un accroissement de quatre cents quatre-vingt-seize Abonnés. Mais si la Compagnie a obtenu ce succès, pourquoi l'Administration le laisse-t-elle deviner? Ce silence sur un tel accroissement de revenus, seroit d'autant plus étonnant, qu'au réglement du dividende de 1784, il ne devoit y avoir que cent vingt & un Abonnés se partageant, à raison de trois muids & demi chacun, quatre cents vingt-quatre muids d'eau, total de la distribution d'alors aux particuliers. Il y auroit donc actuellement six cents dix-sept abonnés, recevant deux mille deux cents soixante muids d'eau? Pourquoi nous cacher

une nouvelle ſi intéreſſante ? Pourquoi faut-il que ce ſoit moi qui la cherche dans le logogryphe patriotique de M. de Beaumarchais ?

XXIe *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

Nôtre ſeul charlataniſme eſt l'abondance & le bas prix de l'eau.

De quel charlataniſme eſt-il queſtion ici ? de celui qui engage à prendre de votre eau, ou de celui que contemplent avec délices les joueurs à la hauſſe ? Je ne m'occupe que du dernier ; & vous voudrez bien y ajouter votre prétention modérée de diſtribuer ſoixante & dix mille muids d'eau à vingt mille maiſons ; le charmant calcul qui réduit à moins de ſix millions une dépenſe qui en ſurpaſſera dix ; votre traité avec les Invalides ; celui que vous voulez faire avec la Ville ; avec l'Ecole-Militaire, &c. les tuyaux que vous ne poſez que pour une rente éternelle de 20 pour 100 ; enfin la Seine entiere que vous devez diſtribuer aux Pariſiens pour leurs menus plaiſirs, pour ôter au pain la mauvaiſe odeur qu'il n'a pas, pour guérir les coliques qui accablent ces pauvres chevaux, & *les font mourir preſque tous*, pour faire proſpérer les manufactures, rafraîchir l'air, nettoyer les rues, éteindre les fiévres, laver les maiſons comme à Londres, & donner droit *un jour aux François de ſe vanter d'avoir vu couler leurs fontaines*. Gardez-vous, ſur-tout, d'oublier les efforts de *courage & de patriotiſme*, qu'il a fallu pour ſoutenir une entrepriſe, dans laquelle ſix millions de capitaux, doivent rapporter, dites-vous, ſous peu d'années, trois millions & demi de rente. Couronnez tout cela par la fontaine des

Pag. 16.

Halles, le buſte de M. Saint-James, &c. &c...
Et votre charlataniſme ſera bien démontré : ce ſera même la ſeule preuve que vous aurez faite.

XXII.e *Preuve de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs.*

La comparaiſon des établiſſements Anglois eſt toute en notre faveur.

Par exemple, voilà qui n'eſt pas charlatan ; car les charlatans ſavent ordinairement ſe taire, lorſqu'ils peuvent trop facilement être confondus....

Ainſi donc contrediſant vos proſpectus, où vous fondiez ſur le ſuccès des machines de Londres, les profits que vous promettez aux Action-
Pag. 31. naires, vous dites à préſent que vous ne connoiſſez pas aſſez les établiſſemens Anglois, pour conteſter les détails que j'en donne : puis vous concluez que *la comparaiſon de ces établiſſemens, eſt toute en votre faveur....* Que ne gardez-vous plutôt le ſilence ? Quelle eſt donc cette fureur de ſe contredire & de parler de ce que vous n'entendez pas?

Eh ! qui vous a dit que *la Compagnie Angloiſe de la nouvelle riviere avoit acheté les intérêts de Midleton au prix de l'établiſſement des machines à feu ?* Comment prétendez-vous le prouver ? *Par le calcul comparatif du projet de M. Deſparcieux avec celui des Pompes à feu ?* . . .

Mais il ne s'agit pas d'une comparaiſon, il s'agit d'un fait... Les ſoixante & douze actions de la nouvelle riviere ont coûté, lorſqu'elle eſt devenue propriétaire des établiſſemens de Midleton, 500 livres ſterling chacune ; c'eſt-à-dire, 12,500 livres de notre monnoie ; ou en

tout neuf cents mille livres tournois. A qui perſuaderez-vous que des machines conſtruites pour élever autant d'eau qu'il en coule dans la nouvelle Riviere (1), ne coûteront que neuf cents mille livres? que l'entretien d'un canal (2)

(1) Elle diſtribue à Londres plus de ſix mille pouces, ou quatre cents trente-deux mille muids; c'eſt-à-dire, le produit de neuf machines, comme celle de MM. Perrier.

(2) La nouvelle Riviere n'eſt en effet qu'un canal; & je le remarque ici, parce que les expreſſions de mon Mémoire pourroient donner de cet établiſſement l'idée exagerée que j'avois moi-même de la beauté de ſa conſtruction. C'eſt véritablement une rigaule, & même faite avec aſſez peu de ſoin, qui amene ſix mille pouces d'eau & pourroit en amener plus de trente mille, ſi cette opération eut été dirigée avec plus d'intelligence. Les ponts dont cette rigaule eſt parſemée, ne ſont formés que de deux poutrelles, recouvertes de ſimples madriers, appuyées ſur deux culées, en maçonnerie de brique, de neuf pieds de largeur, éloignées entr'elles de douze pieds. Quant aux deux *vaſtes aqueducs* qui paſſent au-deſſus de deux vallées, ils ſont de bois, doublés en plomb. Enfin, ce ne ſont point des madriers de chêne qui ſervent à conduire les eaux, ce ſont de ſimples tuyaux de bois, formés de gros arbres très-noueux, percés dans leur longueur. Les Ingénieurs Anglois ſont loin d'avoir perfectionné cette partie de leur art, qui conſiſte à proportionner le calibre des tuyaux au ſervice auquel ils ſont deſtinés. Cette théorie eſt en général peu connue, puiſque l'Académie vient d'en faire le ſujet du prix qu'elle doit diſtribuer l'année prochaine. Mais ce que les Anglois entendent mieux que nous, c'eſt la perforation des tuyaux. MM. Perrier percent leurs bois en ligne droite quoiqu'ils ſoient courbes; en ſorte que les parois du tuyau ſont d'inégale épaiſſeur, & n'offrent dans quelque parties qu'une très-foible réſiſtance à l'action de l'Eau. Les Anglois ont l'art de ſuivre la courbure de leurs bois; ils n'en ont pas plus que nous à choiſir, & ils ont mieux aimé conſerver par-tout la même épaiſſeur au tuyau en le perçant, que d'augmenter

acheté neuf cents mille livres, coûte autant que l'entretien des machines à feu faisant le même service.

Mais, soit! Admettons ces folies; car votre sort est d'être battu dans tous les sens. Quel est le revenu de la nouvelle Riviere? Quel est-il dans une ville où son eau seule est bonne, où il y a plus de cent mille maisons, & où ces maisons, selon vous-même, *quoiqu'infiniment plus petites que celles de Paris, usent beaucoup plus d'eau.* Quel est ce profit? SIX CENTS QUATRE MILLE HUIT CENTS LIVRES, divisées en soixante & douze parties. Il donne donc à chaque Actionnaire un dividende annuel de huit mille quatre cents livres; ce qui porte le prix, ou la valeur de l'Action, à cent soixante-huit mille livres; & assurément on peut féliciter ceux qui ont acheté ces actions à douze mille cinq cents livres.

Pag. 22.

Mais les Actionnaires Parisiens n'en seront pas plus riches. C'est beaucoup faire, on l'a vu par mes calculs, que de leur promettre le même profit que celui de la Compagnie Angloise, c'est-à-dire, six cents quatre mille huit cents livres; & comme il y a quatre mille quatre cents actions, au lieu de soixante & douze, ce n'est que cent trente-sept livres dix sols de dividende pour chacun. Ainsi, l'action de la Compagnie

---

leur dépense en choisissant des arbres droits. Nous faisons le contraire. Ne sachant pas percer les tuyaux courbes, nous augmentons notre dépense en choisissant des arbres courbes, & le Parisien s'extasie lorsqu'il voit voit perçer les tuyaux à Chaillot, & il en conclut que rien n'est plus beau, ni plus lucratif que l'entreprise des Pompes à-feu.

Perrier ne peut pas être portée à plus de deux mille ſept cents cinquante livres, au moment fortuné où l'Etabliſſement Perrier rendra ſix cents cinq mille livres de bénéfice net... Voilà comment il eſt prouvé que *la comparaiſon des Etabliſſemens Anglois eſt toute entiere en votre faveur*; comment il eſt prouvé que vos actions vaudront un jour plus de treize mille neuf cents livres; comment, en un mot, vous prouvez tout ce que vous prétendez prouver.

Et ne parlez ni des autres machines Angloiſes; plus elles reſſemblent aux vôtres, plus elles ſont en ſouffrance à l'égard de leurs revenus; ni de ce que la nouvelle Riviere a des concurrences que vous n'avez pas; car ſon eau eſt la meilleure qu'il y ait à Londres, & vous n'êtes pas les ſeuls à l'avoir bonne à Paris; & par la nature du lieu, les mœurs du pays & la qualité du climat, la Compagnie Angloiſe peut prétendre à fournir plus de cent mille maiſons, tandis que vous pouvez eſpérer à peine d'en fournir trois mille.... Ne parlez donc d'aucune de ces choſes; car vous feriez pitié.

Mais parlez, car cela eſt fort plaiſant, parlez de nouveau à l'occaſion de la Compagnie Angloiſe, de votre dépenſe de vingt-trois ſols quatre deniers, ni plus ni moins, pour chaque muid d'eau de cinquante livres; comme ſi, pour porter des muids d'eau à quelques maiſons éparſes dans Paris, vous n'étiez pas obligé de les pouſſer par d'autres muids qui ne vous ſont pas payés, & dont il faut vuider vos canaux de tems à autre. Obſervez ſeulement, à l'occaſion de votre rapport fixe entre l'eau vendue & le charbon brûlé,

que vous paroiſſez ignorer à quoi le ſeul entretien des tuyaux, & la conſervation de la pureté telle quelle de votre eau vous obligent. Laiſſerez-vous vos tuyaux vuides, durant les intervalles auxquels l'eau ne verſera pas dans les réſervoirs des particuliers? vos canaux dureront moins, & donneront à l'eau un mauvais goût. Reſteront-ils pleins durant cet intervalle? L'inconvénient eſt à-peu-près le méme, ſur-tout relativement à la qualité de l'eau, qui par cette ſtagnation, peut ſortir de vos canaux moins bonne, qu'elle n'y eſt entrée, ſur-tout ſi, comme aux tems des baſſes eaux, elle porte avec elle un principe plus actif de fermentation. Ainſi le ſoin de vos tuyaux, & plus encore celui de votre eau, exige que vous l'entreteniez, au moins en été, ſans ceſſe courante; & que devient alors cette préciſion économique avec laquelle vous voulez nous perſuader que chaque muid d'eau vendu ne vous coûte que vingt trois ſols quatre deniers pour la dépenſe du charbon?

XXIIIe *Preuve de l'Ecrivain des Actionnaires.*

Ces détails ont ſuffiſamment préparé ſans doute l'examen de votre preuve; *que la comparaiſon du canal de l'Yvette, avec vos machines à feu, vous laiſſe un avantage des quatre cinquiemes en profit, ſans la ſupériorité de votre eau & ſon abondance intariſſable.*

Quant à la ſupériorité de vos Eaux, vous qui me trouvez ſi repréhenſible pour avoir rapporté en l'atténuant l'opinion contre leur ſalubrité, quelle qualification méritez-vous pour imprimer, *que ſuivant les rapports des Chymiſtes, publiés*

par M. Deſparcieux lui-même, les Eaux de l'Yvette ſont moins bonnes que les Eaux de la Seine, & ſont chargées d'une vaſe très-fine, tirée du propre fond du terrein, dont il eſt impoſſible de les dégager par la filtration. Pag. 43.

L'examen des Eaux de l'Yvette a été fait par des Commiſſaires de la Faculté de Médecine de Paris, enſuite d'un Mémoire de M. Deſparcieux, pour requérir cet examen; car cet honnête homme ne faiſoit pas une ſpéculation de ſon eſtimable projet; il dit formellement, que *Paris ne doit pas être fourni d'eau par une Compagnie.* Il demandoit un examen, autant pour la tranquillité des habitans de cette Capitale, que pour s'aſſurer lui-même de la convenance générale & parfaite de l'entrepriſe qu'il propoſoit au Gouvernement. Auſſi l'on ne ſauroit citer une commiſſion de ce genre remplie avec plus de précaution & d'exactitude que celle qui a déterminé la qualité des Eaux de l'Yvette. Il y a eu treize procès verbaux, ſignés par les Commiſſaires, ſans compter les aſſemblées où l'on n'a rien écrit.

L'Eau de la Seine, miſe en expérience & comparée avec celle de l'Yvette, étoit puiſée à la pointe de l'Iſle Saint-Louis. Cette Eau & celle de l'Yvette, ſont les plus légeres de celles que l'on boit à Paris. La premiere, à raiſon du glus grand eſpace qu'elle a parcouru, eſt un peu plus légere que celle de l'Yvette. Elle dépoſe un peu moins; mais plus de ſelénite & de terre calcaire à proportion, que l'Eau de l'Yvette. Les ſels contenus dans la premiere, ſont du ſel de nitre, du ſel marin, & de la matiere extractive végétale. Les

ſels de l'Eau de l'Yvette, ſont du ſel de glauber, du ſel marin & de la matiere extractive, végétale. Enfin, après l'Eau de la Seine, *priſe à la pointe de Saint-Louis*, l'Eau de l'Yvette eſt la plus légere & la plus ſalubre de toutes les Eaux connues, ſoit à Paris, ſoit auprès de Paris, en y comprenant celles de Ville-d'Avray, deſtinées à la bouche du Roi.... Pourquoi le diſſimuler, ou plutôt pourquoi le nier? Voilà donc ce que vous appellez *le riſque de voir le public ſe dégoûter de l'Eau de l'Yvette.* Ah! probablement ce dégoût n'aura pas lieu ſur la parole de ceux qui prêchent l'Eau de la Seine puiſée à Chaillot!

Le projet de l'Yvette ameneroit dans Paris, pendant les plus baſſes eaux, mille quatre cents cinquante pouces d'eau; c'eſt-à-dire, cent quatre mille quatre cents muids en vingt-quatre heures. Cette eau roulant ſans ceſſe ſur un fond de gravier durant l'eſpace de ſept lieues, arriveroit à Paris parfaitement pure, & rendue completement ſalubre par l'influence de l'air, le meilleur des agens que l'on puiſſe employer à cet effet.

Paris auroit donc au moins quatre fois plus d'eau que nous n'en avons deſtiné à ſa plus grande conſommation probable, & ſans nulle proportion, plus qu'il n'en conſomme aujourd'hui.

Le luxe de la fourniture des Pompes à feu ſeroit donc une comparaiſon oiſeuſe, lors même qu'elle ne ſeroit pas exagerée (1).

(1) Le proſpectus n'eſtime qu'à quarante-huit mille ſix cents muids, l'Eau que la Pompe de Chaillot fourniroit dans vingt-quatre heures, en donnant huit à dix coups de piſton par minute; ſi cette eſtimation a été rigoureuſement calculée d'après l'ouverture des ſoupapes, ſi la Compagnie fait

Mais

Mais ce qu'il eſt important d'obſerver, c'eſt qu'une fois le canal de l'Yvette établi, aucune impoſſibilité, aucune difficulté d'en ſoutenir la dépenſe, ne pourroit arrêter l'eau dans ſon cours. Une ſurveillance journaliere, & qui ne ſauroit être diſpendieuſe, préviendroit aiſément tous les accidens.

On ne conçoit dans un canal fait avec intelligence aucune dégradation, qui ne commence par un très-léger dommage, réparable par conſéquent en un inſtant. Chacun comprend auſſi que dans les froids les plus rigoureux de notre climat, une attention ſoutenue à rompre & à écarter la glace, ſuffit pour qu'elle ne change rien à la courſe de l'eau. Tout ce que dit à ce ſujet l'Ecrivain de l'Adminiſtration (pages 42 & 43) auroit droit d'étonner par l'excès de l'ignorance, ſi M. de Beaumarchais ne nous avoit pas ſi ſoigneuſement diſpenſé de croire à ſa bonne foi.

Quant à la dépenſe que l'Yvette occaſionneroit, je ne ſuivrai pas les calculs que l'Ecrivain des Adminiſtrateurs entaſſe, pour repouſſer cette utile

---

établir deux autres machines pareilles, & que les trois jouent ſans ceſſe, ces trois Pompes fourniront cent quarante-cinq mille huit cents muids tous les vingt-quatre heures; c'eſt-à-dire, plus qu'il n'en faut à Paris. Or l'excédent de cette maſſe d'eau comparée aux beſoins eſt auſſi inutile, qu'il le ſeroit d'examiner ici les moyens très-faciles, & très-connus d'augmenter dans la Capitale, la bonne eau de riviere, autre que celle de la Seine, qu'on pourroit elle-même amener à Paris dans divers canaux dérivés de différens points en remontant ſon cours. On ſait que la Beuvrone, ou riviere de Claye, peut donner dans toutes les ſaiſons, aux fauxbourgs Saint-Honoré & Saint-Antoine, deux mille pouces d'eau arrivans à ſoixante & douze pieds au-deſſus du lit de la Seine.

trepriſe : j'obſerverai ſeulement que depuis l'année 1775, c'eſt-à-dire, depuis le devis de M. Perronet, il ne ſauroit y avoir eu des changemens qui exigent l'augmentation d'un cinquieme ſur la dépenſe de ce devis (1); & que fallut-il admettre cette augmentation tirée du ſurhauſſement des prix des choſes dans la Capitale où le canal ne ſe fera pas, M. de Beaumarchais auroit encore chargé le devis de M. Perronet de ſept cents huit mille livres de plus qu'il n'étoit beſoin, & qu'en conſéquence les intérêts annuels, portés dans ſon compte à cinq cents mille livres, ne devoient l'être qu'à quatre cents quinze mille livres.

(1) M. de Beaumarchais, non content d'exagérer, en prétendant qu'il faut augmenter d'un cinquieme la dépenſe du devis de M. Perronet, la groſſit, dans ſes chiffres, de plus du quart; c'eſt-à-dire, par exemple, qu'il poſe cinquante & plus, en diſant qu'il faut poſer quarante-huit. C'eſt ainſi qu'il procéde contre l'Yvette.

Et quant aux Pompes à feu qu'il lui compare, il cherche à faire oublier au Lecteur que, pour ſervir tout Paris, la Compagnie a trouvé qu'il falloit établir trois Pompes en trois endroits différens, & que chacune de ces Pompes doit être doublée, ſi l'on veut que le ſervice ne puiſſe pas être interrompu. Alors il préſente, pour toute dépenſe, le compte des deux Pompes de Chaillot, qui jamais ne doivent jouer qu'au défaut l'une de l'autre : c'eſt comme s'il eſtimoit à deux la dépenſe qu'il veut comparer à celle de l'Yvette, tandis que, pour cette comparaiſon, elle doit être portée à ſix; & voilà comment procéde celui qui m'accuſe d'avoir trompé le public!

Au reſte, en ſuivant les données de M. de Beaumarchais, un calcul exact laiſſeroit encore l'avantage aux Pompes à feu. Mais un peu de juſteſſe d'eſprit auroit montré à cet Ecrivain que le même procédé qu'employe la nature pour faire couler les rivieres, étoit praticable pour l'Yvette, qui n'eſt pas un torrent, & que dès-lors la dépenſe devoit reſter infiniment au-deſſous de celle des Pompes à feu.

Mais heureuſement pour Paris, ce n'eſt point du devis de M. Perronet que dépend la poſſibilité d'y amener l'Yvette. Ce devis eſt entiérement calculé d'après le principe faux, ruineux, & l'on ne ſauroit moins patriotique, que tout établiſſement public doit être d'une exécution remarquable par ſa magnificence. C'eſt de l'eau qu'il nous faut, & non une profuſion de matériaux ſuperbement entaſſés. Beaucoup de canaux infiniment utiles ſeroient encore à faire; la nouvelle Riviere qui abreuve Londres, n'y auroit point été amenée; s'il avoit fallu près de huit millions pour ouvrir un canal de ſept lieues.

J'apprends à M. de Beaumarchais, ſi MM. Perrier qui ne le l'ignorent point, ne le lui ont pas dit, que M. de Fer de la Nouerre, très-connu par ſes talens en plus d'un genre, a un projet calculé préciſément ſur la noble idée de placer l'importance dans l'utilité, & de ne pas laiſſer perdre au Public les avantages qu'on peut lui procurer, dès qu'il ne faut pour cela que ſe renfermer dans le néceſſaire.

Par ce projet, une riviere ſera amenée à l'Eſtrapade quand on voudra, POUR UN MILLION DE LIVRES TOURNOIS..... & dans combien de temps? Sera-ce dans les dix années que M. de Beaumarchais aſſigne à l'exécution du canal de l'Yvette, pour l'accabler ſous le poids des intérêts? Non: les terreins une fois acquis, la même ſaiſon qui verra donner le premier coup de pioche, verra auſſi arriver l'eau dans Paris. Tel eſt le projet de M. de Fer: il l'a ſoumis à l'Académie des Sciences; elle l'a approuvé; M. Perronet lui-même ne lui a oppoſé que la foible objection de l'habitude des Monumens faſtueux, maladie

nationale qui tue tant d'utiles établiſſemens, retardés, négligés, oubliés, parce qu'on leur veut de ſuperbes enveloppes.

Qu'on ne penſe cependant pas que M. de Fer veuille que la meſquinerie ſoit auſſi remarquable dans l'exécution de ſon projet, que la magnificence l'auroit été dans celui de M. Perronet. S'il falloit ſe renfermer abſolument dans le néceſſaire, ſolidité compriſe, l'exécution de ce projet ne coûteroit pas plus de ſept cents treize mille trente-cinq livres; il en reſtera donc deux cents ſoixante-trois mille pour les ornemens, pour les ſuperfluités qui nous ſont ſi précieuſes.

Voilà le projet qu'il faut comparer avec celui des machines à feu, & non le faſtueux devis de M. Perronet. Mais comme l'Ecrivain des Adminiſtrateurs, ſe défiant encore de l'étalage des intérêts modiques que coûteroit annuellement l'exécution de ce devis, a craint de ne pas aſſez favoriſer les machines à feu, s'il en montroit au vrai la dépenſe; il faut examiner le compte qu'il en a produit. Cet examen ſi faſtidieux pour le Lecteur raſſaſié de calculs, eſt cependant néceſſaire pour achever de montrer quel eſprit a dirigé la réponſe des Adminiſtrateurs de la Compagnie des Eaux. D'ailleurs, il laiſſera au Lecteur la ſatisfaction de ne plus douter qu'un jour, peu éloigné peut-être, verra l'Yvette nous abreuver de ſes eaux.

Je ne demande pas aux Pompes à feu de remplacer cent quatre mille quatre cents muids d'eau que donnera l'Yvette toutes les vingt-quatre heures, dans les plus grandes ſéchereſſes, puiſque le ſurperflu de cette maſſe d'eau eſt très-conſidérable. Mais comme l'Yvette coulera ſans

ceſſe, & que l'eau ne croupira nulle part, pas même dans les canaux, tous les Citoyens ont droit de demander aux Pompes à feu, la même nature de ſervice, & d'autant plus que, comme on l'a vu, l'intérêt bien entendu de la Compagnie l'exige. Il faudra donc que les Pompes à feu jouent ſans interruption, & pour cela qu'elles ſoient doubles. Or remarquez ici une jonglerie de l'Ecrivain de l'Adminiſtration. On nous a vanté les deux machines de Chaillot, comme devant ſe ſuppléer l'une à l'autre, pour prévenir toute interruption de ſervice; & dans ſon compte de comparaiſon avec l'Yvette, M. de Beaumarchais les fait marcher enſemble. Il faudra donc une troiſieme machine à Chaillot. La compagnie, ou ſon adminiſtration veut faire tout le ſervice de Paris avec trois Pompes placées en trois points différens. Cela eſt poſſible, ſans qu'il ſoit beſoin que chacune éleve, comme dit le Proſpectus, quarante-huit mille ſix cents muids d'eau dans vingt-quatre heures. Mais il faudra conſtruire ſix Pompes, afin que chacune des trois puiſſe être ſuppléée au beſoin.

Suivant le compte des Adminiſtrateurs, & croyons, puiſqu'il le faut, qu'il n'eſt pas attenué, les deux Pompes de Chaillot, prêtes à verſer leur eau dans Paris, ont coûté neuf cents cinquante & un mille neuf cents ſoixante & douze livres dix-ſept ſols. (1) Triplons cette ſomme, pour déter-

(1) Cette eſtimation qui évalue à neuf cents cinquante-deux mille livres l'établiſſement des Pompes de Chaillot, ne porte pas un grand caractère de vérité. — Nous avons vu par les divers rapports de l'Adminiſtration aux aſſemblées générales, qu'elle doit avoir dépenſé quatre millions &

miner le prix des ſix machines, — huit cents cinquante-ſix mille livres.

---

demi, & que l'aſſertion contraire n'eſt qu'un démenti ſans preuve.

Il reſteroit donc à rendre compte aux Actionnaires d'environ trois millions cinq cents mille livres.

La Compagnie a déjà poſé, dit M. de Beaumarchais (page 8) quatre mille huit cents ſoixante toiſes de conduites principales en fer & douze mille toiſes de conduites en bois.

Dans le devis des nouvelles Machines à feu projettées, on remarque deux cents cinquante toiſes de grands tuyaux pour conduire l'eau à l'angle des Invalides, & quatre cents cinquante toiſes pour la conduite depuis cette maiſon, juſqu'à l'Ecole Militaire. On paſſe, pour la dépenſe de ces tuyaux, cent vingt-huit mille quatre cents livres ; ils ſont donc de fonte & reviennent à cent quatre-vingt-trois livres huit ſols la toiſe.

Partant les quatre mille huit cents ſoixante toiſes de tuyaux de fonte poſés, ont dû coûter huit cents quatre-vingt mille huit cents ſoixante livres, & douze mille toiſes de tuyaux en bois ont coûté, à trente livres la toiſe, trois cents ſoixante mille livres.

Admettant donc qu'on en a poſé dix mille huit cents ſoixante toiſes depuis l'été dernier ; (car il n'y en avoit que ſix mille toiſes de poſées en Avril, ſuivant les rapports faits au mois de Janvier de cette année) le total de la dépenſe pour les tuyaux *poſés*, monteroit à un million deux cents quarante mille huit cents ſoixante livres. Il y auroit donc encore à connoître l'emploi d'environ deux millions deux cents ſoixante mille livres. Car nous avons la dépenſe de l'établiſſement des machines, bâtimens, réſervoirs, terreins, &c. & celle des tuyaux déclarés poſés page 8.

Où ſont ces deux millions deux cents ſoixante mille livres ? On a acheté des établiſſemens de Fontaines pour les détruire, tant la deſtruction plaiſoit à la Compagnie ; mais on n'a pas dépenſé pour cet objet, trois cents mille livres. — Dira-t-on qu'on a fait des proviſions de tuyaux ? Mais M. de Beaumarchais viendroit à l'inſtant nous donner

Voyons à préſent la dépenſe annuelle que les machines à feu entraînent.

Intérêt annuel de deux millions huit cents-cinquante-ſix mille livres ; — cent quarante-deux mille huit cent livres.

Premiere augmentation d'intérêt, provenant des additions au capital, à cauſe du retard des revenus : — cent ſept mille cent livres.

Seconde augmentation, à cauſe du temps employé à la conſtruction, durant lequel la dépenſe eſt graduelle. La Compagnie a employé trois ans,

---

un nouveau démenti ; car lorſqu'il examine (page 24) les fonds qui manqueront pour achever les tuyaux, il ne paſſe *qu'un million pour fonds déjà faits & deſtinés à cette partie* ; & j'ai alloué une dépenſe DÉJA FAITE plus forte de deux cents quarante-huit mille cent ſoixante livres que ce million.

Oh ! Meſſieurs, c'eſt bien à moi à vous dire *combien eſt admirable la juſteſſe de vos calculs !* la correſpondance de vos divers comptes entr'eux, & de ces comptes avec vos aſſertions ! pas la plus légere contradiction, la plus imperceptible erreur ! c'eſt moi qui me contredis à toutes les pages de ma brochure ! qui n'entends rien au calcul ! qui ai beſoin *d'aller aux Ecoles d'Arithmétique* !.... Jongleur ! jongleur ! il falloit, même par jongleriſe, être modeſte !

Au reſte, nous obſerverons ici qu'il ne faudra pour l'Yvette ni tuyaux de fonte, ni l'achat d'aucun attelier conſidérable. Il n'eſt donc pas vrai que tout ſoit égal entre cette riviere & les machines à feu, conſidérées au moment de la diſtribution de l'eau dans Paris, comme le dit en d'autres termes l'Ecrivain de l'Adminiſtration (page 35) ; ainſi *la tranquille impartialité* de M. de Beaumarchais eſt en défaut, dans la comparaiſon qu'il fait de ces deux établiſſemens. S'il eût été de bonne foi dans l'expoſition des frais annuels par laquelle il veut détruire le projet de l'Yvette, il auroit vu que ces frais pouvoient être plus que regagnés par l'infiniment moindre dépenſe à faire en tuyaux pour diſtribuer cette riviere dans Paris.

pour ſes deux machines. Il faut en compter neuf, pour les ſix; — donc trente-deux mille cent trente livres.

Entretien annuel des machines à un pour cent; — vingt-huit mille cinq cents ſoixante livres.

Huit hommes pour ſervir deux machines, en ſuppoſent douze pour trois; — neuf mille ſix cents livres.

L'article du charbon eſt porté à cent cinq mille, cent vingt livres pour deux machines; — ce ſeroit cent cinquante ſept mille ſix cents quatre-vingt-livres pour trois. Il ne s'agit plus du charbon gradué à tant par muid. Pour ſoutenir la comparaiſon avec l'Yvette, les pompes ne doivent pas ceſſer de jouer, comme l'Yvette ne ceſſera pas de couler; & l'eau doit être forcée, c'eſt-à-dire, couler à pleins tuyaux: donc point de ménagement de charbon: il ne peut avoir lieu qu'en faiſant du feu par intervalles. La formation des vapeurs néceſſaires pour ſoulever le piſton, n'eſt le produit que d'un certain degré de chaleur, au-deſſous duquel le jeu ne s'exécuteroit pas. Or je rappellerai ici l'opinion publique priſe à Chaillot, même, que la machine conſomme quatre voyes de charbon en douze heures. Ce ſeroit huit voyes par vingt-quatre heures; vingt-quatre voyes pour les trois machines; huit mille ſept cent ſoixante voyes par an; c'eſt-à-dire, une dépenſe de plus de quatre cents mille livres pour le charbon. A qui nous en rapporterons-nous? Au public, ou à M. de Beaumarchais, qui ne croit à aucune candeur, dès que l'intérêt eſt de la partie? Croyons M. de Beaumarchais, quoiqu'il ne nous ait dit encore quelques vérités que dans ſes Comédies, & ne

paſſons pour cet objet important, que cent cinquante-ſept mille ſix cent quatre-vingt livres.

Mais les Pompes à feu ſont-elles éternelles ? celles ſur-tout qui travailleront ſans relâche, n'éprouveront-elles jamais l'accident auquel ſont expoſées continuellement ces machines, & qu'on a déjà vu arriver pluſieurs fois à Londres ? Je veux parler de l'exploſion infaillible, lorſqu'une négligence, ou quelque dérangement imprévu, fait manquer l'opération qui abat la vapeur de l'eau.

Paſſons encore... Je conſens à l'éternité qu'aſſure aux Pompes à feu, par une eſpèce de miracle, la dépenſe annuelle d'un pour cent de leur valeur.

L'établiſſement des Pompes à feu, foiblement comparable au ſervice que l'Yvette rendra, coûtera donc au moins quatre cents ſoixante & dix-ſept mille cinq cents livres, de dépenſe annuelle ? C'eſt, ſi je ne me trompe, la rente d'un capital de neuf millions cinq cents cinquante mille livres.

Mais laiſſons le capital ; ne conſidérons que la dépenſe annuelle.

Un million de livres, ſuffira pour améner l'Yvette à l'Eſtrapade (2), & cette dépenſe n'en ſera

---

(1) C'eſt probablement à cauſe du danger de l'exploſion, que les bâtimens Anglois autour des Pompes à feu, ne ſont que de légeres cabanes, ou même qu'on les laiſſe en plein air, tandis que notre manie des monumens, nous fait prodiguer à tout les matériaux lourds.

(2) Et depuis l'Eſtrapade, ſans doute les Auteurs de cet utile projet s'occuperont bien plus des Fontaines publiques dont il faut remplir Paris, que de ces fournitures d'eau dans l'intérieur des maiſons, impoſſibles à entreprendre ſans ſe ruiner. C'eſt aux particuliers eux-mêmes à en faire

pas même une : vingt moyens d'en retirer un intérêt avantageux, s'offriront le long du canal, depuis son origine, jusqu'aux portes de Paris, tandis que l'établissement des Pompes à feu, coûtera au moins quatre cents soixante & dix-sept mille sept cents livres par an, non compris l'augmentation graduelle du prix des choses. Car cette dépense, bien autant composée de fournitures que d'intérêts, se fera dans Paris. Il n'y a donc nulle comparaison raisonnable entre l'Yvette & les Pompes à feu.

Les Parisiens seront donc abreuvés des eaux de l'Yvette, & rendront grâce à la sage prévoyance du Gouvernement, qui, dans le privilege accordé à MM. Perrier, a reservé, *l'exécution du projet donné par le feu sieur Desparcieux d'amener l'Yvette à Paris....* Et voilà comment M. de Beaumarchais prouve que je *gourmande* le Gouvernement, en parlant de cette vue de bienfaisance! Voilà comment il prouve que le projet d'amener une rivière à Paris est une absurdité, & que *la comparaison du canal de l'Yvette, avec les machines à feu, laisse à celles-ci un avantage des quatre cinquiemes en profit sans la supériorité* (tout aussi-bien prouvée) *de leur eau & de leur abondance intarissable*, (pourvu qu'on paye.)

Pag. 51.

XXIII.e *Preuve de l'Ecrivain des Administrateurs.*

Il me reste à examiner ce qu'il faut penser de

---

les frais chacun selon le quartier qu'ils occupent, en attachant des rameaux au tronc principal, d'où couleront les fontaines.

la noble indignation de l'Ecrivain des Adminiſtrateurs, lorſqu'il s'écrie : *Il n'eſt pas vrai, que la Compagnie faſſe un monopole excluſif, de la vente de l'eau dans Paris.*

J'ai tort ici, je l'avoue, mais c'eſt de n'avoir pas penſé que M. de Beaumarchais ſavoit admirablement bien jouer ſur le mot. Je ne doutois pas qu'il ne fit d'incroyables efforts pour perſuader au Public que *les Pompes à feu*, dont la Compagnie a le privilége excluſif, ſont & ſeront le moyen unique de diſtribuer l'eau dans la Capitale à un prix auſſi bas qu'il la donne : mais je n'ai pas imaginé que cet homme vrai ſeroit capable en même-temps de dire, & même d'entreprendre de prouver que, dans cette hypothèſe, il falloit mettre une grande différence entre avoir *le privilége excluſif des Pompes à feu*, ou le privilege excluſif *de vendre de l'eau.* Je n'ai même pas ſoupçonné que M. de Beaumarchais, faiſant un Livre pour établir que ſa Compagnie vendra l'eau enfin ſans concurrence, attendu que *ſon ſeul charlataniſme eſt l'abondance & le bas prix de l'eau*, m'accuſeroit *de gourmander le Gouvernement*, *d'injurier le Gouvernement*, pour avoir dit à la fin d'une note, *qu'il n'étoit point de Gouvernement ſur la terre qui pût continuer long-temps le privilége excluſif de vendre de l'eau.*

Calmez-vous, Meſſieurs; que vous ayez en effet le privilége excluſif de vendre l'eau, ou qu'il ſoit ſeulement la ſuite inévitable du privilege excluſif des Pompes à feu; dans votre propre hypothèſe, il ne ſauroit durer.

Qu'un liard ſoit la moindre piece de monnoie

qu'on puiſſe vous donner, & que ce liard vous paroiſſe peu pour une voie d'eau, le gain ſi patriotique de trois millions par an ſur une diſtribution de ſoixante & dix mille muids d'eau, ne ſauroit ſubſiſter ſans deſſiller les yeux du Public & du Gouvernement ſur l'extravagance d'un tel monopole. De pareils bénéfices montreroient évidemment que l'eau peut être diſtribuée à beaucoup plus bas prix encore que vous ne la propoſez. Ils atteſteroient la poſſibilité d'une concurrence qu'on ne peut que tôlérer & même invoqner, lorſqu'il s'agit d'un beſoin auſſi urgent que l'eau, dont la vente a toujours quelque choſe de plus ou moins odieux. Il eſt impoſſible que les priviléges ne diſparoiſſent pas, dès qu'ils favoriſent d'énormes bénéfices. L'unique moyen de les conſerver, c'eſt de rabaiſſer les profits au degré propre à éteindre toute concurrence; mais alors comment peut-on compter ſur ceux que vous annoncez? N'eſt-ce pas tromper les peres de famille que vous invitez à l'achat de vos Actions, que deleur promettre des gains qui, par leur énormité & l'objet auquel ils s'appliquent, ſont impoſſibles à maintenir?... Avez-vous pu croire que l'argument tiré du prix auquel ſeroient montées les Actions, conſerveroit le privilége? Non: vous ne le croyez pas, & vous n'en êtes que plus repréhenſibles, ſoit que vous parliez de courage & de Patriotiſme, où il n'y a que jonglerie & cupidité, ſoit que vous préſentiez l'eſpoir d'un bénéfice, dont vous ne vous êtes jamais ſincerement flatté.

Mais comment aurois-je déplu au Gouvernement en mettant dans la bouche de M. Deſparcieux, revenant de l'autre monde, *que le Gou-*

vernement ne doit permettre d'entrepriſes publiques que ſur des plans approfondis, ſur des devis exacts, ſur des comptes clairs & appurés, & après que tout auroit été ſoigneuſement examiné & conſtaté.... Voilà donc mon crime? ou du moins voilà le prétexte que l'on a pris pour exciter le Gouvernement! pour me ſuſciter les plus nombreux, les plus implacables ennemis! Et par qui ſont-ils provoqués? Par un homme qui eſſaye aujourd'hui contre moi les mêmes armes dont il déploroit hier les funeſtes effets! par celui-là même.... Eſt-il plus lâche ou plus pervers, celui qui ſe rend volontairement le ſatellite de ſes propres bourreaux?... L'argent l'a conſolé ſans doute, car il eſt des hommes que l'argent conſole de tout; & ce que mon Adverſaire doit uniquement à l'équité du Roi, auquel on peut ſurprendre peut-être l'acte d'une extrême ſévérité; mais qu'on n'engagea jamais à réſiſter à la voix de la Juſtice; il l'aura pris pour le fruit de ſa réconciliation, avec des ennemis auxquels il devoit un échange de bons offices.

Réſumons-nous.

L'Écrivain de la Compagnie n'a rien prouvé contre mon Mémoire ſur les Actions des Eaux de Paris.

Mauvais Juge en fait de motifs généreux, il n'a montré à cet égard qu'une tête étroite & un cœur aride.

Il a laiſſé ſubſiſter dans toute ſa force ce que j'ai dit de l'augmentation des dépenſes par-delà les devis.

Cette augmentation eſt l'effet de la légéreté avec laquelle l'entrepriſe a été conduite, & d'un

défaut des connoiſſances néceſſaires. MM. Perrier ſe ſont trompés dans le choix des baſes de leur calcul de conſommation. Ils ont tâtonné, ils tâtonnent encore. Je ne conteſte d'ailleurs point leurs talens : eh ! quels talens n'ont pas beſoin d'expérience !

L'Ecrivain de la Compagnie n'a donné aucune preuve qu'elle n'ait pas dépenſé, en 1785, quatre millions & demi, tandis que tout concourt à établir qu'elles les a dépenſés.

Je n'ai point attaqué la loyauté de MM. Perrier ; on n'a point été appellé à la prouver, & on ne l'a pas prouvée.

L'Auteur de la Réponſe n'a pas prouvé que la Compagnie peut changer ſes loix, comme elle l'a fait. J'ai démontré le contraire par le Traité de Société en commendite.

Mes *contradictions* & mes *écarts* ne ſont pas prouvés, mais affirmés par l'Auteur de la Réponſe, & l'on ſait la valeur de ce qu'il affirme.

Le point précis où les travaux de la Compagnie ſont parvenus, n'eſt pas déterminé dans la Réponſe de l'Auteur. Il ne peut donc pas dire que l'affaire eſt beaucoup plus avancée que je ne l'avoue, & tout indique qu'elle l'eſt très-peu.

Tout ce qu'il a dit pour prouver que mes calculs ſont erronés, tourne contre lui-même, & n'a ſervi qu'à mieux démontrer que l'Adminiſtration des Eaux n'avoit pas le talent du calcul.

Les exemples d'entrepriſes cités pour prouver le ſuccès à venir des Actions des Eaux, ne peuvent leur être comparés. L'un de ces exemples prouveroit même contre l'Etabliſſement de

MM. Perrier. Ce parallele eſt une naïveté de l'ignorance, ou une mépriſe de la mauvaiſe foi.

L'Adminiſtration des Invalides n'a rien gagné à ſon marché avec la Compagnie des Eaux ; il eſt trop probable qu'elle y perdra, indépendamment des embarras fâcheux auxquels on s'expoſeroit en ne ſe précautionnant pas contre une interruption de ſervice.

Si la Ville traitoit avec la Compagnie avant que ſon Etabliſſement fût conſolidé, elle ſeroit menacée du même ſort & des mêmes inconvéniens ; & non-ſeulement il n'eſt pas prouvé qu'il lui convienne de traiter ; mais il eſt prouvé qu'elle doit attendre le ſuccès des Pompes à feu, ſi elle ne veut pas les avoir un jour à ſa charge.

L'apperçu d'un ſeul muid d'eau, auquel vingt mille maiſons s'abonneroient, n'eſt ruineux que pour le prix inſenſé des Actions ; & il eſt faux qu'on ait prouvé que cet apperçu ſoit des trois quarts au-deſſous de la réalité.

Loin qu'il ſoit prouvé que les maiſons de Paris prendront trois muids & demi d'eau l'une portant l'autre, il eſt démontré que ce taux exceſſif peut à peine être attribué à trois mille maiſons, & qu'au lieu de trois millions annuels ſur leſquels la Compagnie doive compter, il n'y a aucune apparence que ſon revenu puiſſe jamais atteindre ſept cents mille livres.

Au lieu d'avoir prouvé que la Compagnie ne dépenſera que ſix millions, pour obtenir un prétendu revenu de trois millions, l'Auteur de la Réponſe a donné occaſion de démontrer invinciblement que pour un revenu peu probable de

ſix à ſept cents mille livres, la Compagnie dépenſera plus de ſix millions. M. de Beaumarchais eſt donc bien loin d'avoir prouvé que les Actions vaudront un jour treize mille neuf cents huit livres.

L'aſſertion que le progrès des abonnemens a un *accroiſſement ſenſible*, eſt abſolument inſignifiante. Tout indique qu'il n'y a point d'accroiſſement *important*, & rien n'eſt moins prouvé que cette autre aſſertion que les *progrès ne s'arrêteront pas.*

L'abondance & le bas prix de l'eau, conſidérés comme produits d'une entrepriſe lucrative, ſont en effet un *charlataniſme*, & certes, ce n'eſt pas le ſeul.

Les établiſſemens Anglois, mieux étudiés, mieux connus dans leur nature, leurs fonctions & leur produit, militent victorieuſement contre tout établiſſement des Pompes à feu à Paris, ſurtout ſi l'on fait attention à ce qui réſulte de la différence de mœurs, d'habitations & de climats, entre les habitans de Londres & ceux de Paris.

Loin que les Pompes à feu ayent une grande ſupériorité ſur le canal de l'Yvette, celui-ci en a inconteſtablement une ſur les machines à feu, tant pour porter l'eau dans Paris ſans interruption, que pour la fournir, ſinon meilleure, du moins auſſi bonne que celle de la Seine, & ce ne ſera pas une des moindres utilités de cette diſcuſſion, que de hâter le moment où l'on nous amenera les eaux de l'Yvette.

Enfin, l'Auteur de la Réponſe, au lieu de prouver qu'il n'eſt pas vrai que *ſa Compagnie faſſe un monopole excluſif de la vente de l'eau dans Paris*,

Paris, ce dont je ne l'ai pas accuſé, auroit prouvé qu'elle le fera, ſi ſes apperçus, ſes aſſertions & ſes calculs étoient auſſi juſtes, qu'ils ſont faux ſous tous les points de vue.

Le lecteur peut maintenant apprécier la noble confiance de M. de Beaumarchais, lorſqu'il affirme, *p.* 51, qu'il a prouvé *que je ſuis un Auteur mal inſtruit, & que je n'ai été ni exact, ni vrai dans aucun point que j'aye traité.*

Il eſt plus que temps de terminer ce pénible ouvrage. Une idée m'a ſoutenu en l'écrivant, c'eſt qui mettroit fin à toutes les incertitudes ſur la valeur des actions de la Compagnie des Eaux de Paris; car lors même que l'adminiſtration entreprendroit de publier tout ce qui auroit dû l'être, ſi le vrai but de ſon Ecrivain eut été de me combattre avec les armes de la vérité, il eſt impoſſible que l'Yvette ne faſſe pas aux machines de MM. Perrier la concurrence que fait à Londres la nouvelle Riviere, à toutes les Pompes à feu de cette Capitale.

Envain ces Adminiſtrateurs ſi modérés, au nom deſquels on vient de m'outrager avec tant d'excès, ordonneroient à leur défenſeur, de m'adreſſer une nouvelle Réponſe, auſſi *ſimple que vraie*, écrite *ſans prétention*, *ſans fiel*, & ſans fard; envain manifeſteroient-ils religieuſement le produit de leurs fontaines, qui, porté, comme ils l'ont fait, à quarante mille voyes par jour, contraſte évidemment avec l'état & la ſituation de ces fontaines, avec le temps & avec l'apparence du concours,

puiſque durant la plus grande partie du jour, elles ſont déſertes.

Envain, en nous donnant une note exacte des ſouſcrivans, du nombre des maiſons, de la quantité d'eau que chacune reçoit, nous démontreroient-ils qu'il n'y a point d'exagération dans les trois muids & demi, auxquels ils taxent vingt mille maiſons, ſur vingt-ſix mille.

Envain, nous déſignant les rues garnies de conduites, conſtateroient-ils que leurs ouvriers en ont poſé cet été dix mille huit cents toiſes.

Envain, joignant à cette déſignation les ſouſcriptions qui ont dû être la condition indiſpenſable de cette poſe diligente, nous donneroient-ils une preuve irrécuſable de leur fidélité à ne pas avancer un tuyau dans la rue ſans s'être aſſuré de 20 pour 100 de bénéfice.

Envain leveroient-ils par des comptes exacts & détaillés de leurs dépenſes, les incroyables contradictions, & les inexplicables obſcurités des calculs étalés dans leur Réponſe.

Envain établiroient-ils inconteſtablement que leur Ecrivain, parfaitement ſage, profond obſervateur, & ſuffiſamment inſtruit des reſſources & des beſoins de l'agriculture, honore également ſon génie & ſon humanité, par l'idée ſublime de renvoyer vingt-cinq mille porteurs d'eau à la charrue, comme s'il ne falloit que des bras pour être laboureur, & qu'il prouve invinciblement la convenance de cette métamorphoſe, par l'invention du métier à bas, qui heureuſement n'a pas détruit les tricoteuſes, comme il l'affirme.

Envain parviendroient-ils à démontrer qu'il eſt ridicule de parler de l'économie du charbon,

dans un Empire qui doit compter ſes jours par ſiécles, & où déjà de très-grandes mines de ce combuſtible, paroiſſent s'épuiſer.

Envain ces inſtructions, qui ſans doute, euſſent été une apologie plus décente, que des aſſertions ſans preuves, des injures que je ne provoquois pas, des calembours inutiles, des délations odieuſes, des imputations qui dénotent tout-à-la-fois, ignorance des faits, mépris des bons principes, & abſence totale d'eſprit public; envain, dis-je, ces inſtructions ſeroient-elles couronnées par l'accaparement de toutes les actions des Eaux, pour les vendre à ces malheureux joueurs à la baiſſe, qui ont l'effronterie de jouer à jeu ouvert, à un prix qui les ruine; il faudroit toujours convenir, qu'à Paris où l'on aura, quand on voudra, l'Yvette & la Beuvrone, & où l'on tire en les attendant, de la Seine, à bras d'hommes, la proviſion d'eau néceſſaire à tous les beſoins, il eſt impoſſible que les Pompes à feu, faſſent jamais une grande fortune, à moins que ceux à qui elles appartiennent, ne reſtent maîtres du prix de l'eau: calamité affreuſe partout, & bien plus qu'ailleurs dans un pays où les monopoles ont tant de protecteurs, & où le Gouvernement a un ſi grand intérêt à préſerver les contribuables du renchériſſement des choſes de premiere néceſſité.

Si l'incertitude ſur les faits, l'erreur, le charlataniſme, ne ſauroient procurer aucun bien réel, à plus forte raiſon ſans doute il faut éclairer par la diſcuſſion tout ce qui intéreſſe la fortune des citoyens, & celui qui veut étouffer l'eſprit de recherche & de calcul, d'où naiſſent les véri-

tables appréciations, celui-là ne ſauroit avoir des intentions pures.

Pag. 8, 9, 10, 11, 12. M. de Beaumarchais dit, *qu'on peut ſuppoſer ſans m'offenſer, qu'indépendamment du projet de faire tomber le prix des actions pour ſervir mes amis les joueurs, d'autres motifs de haine contre l'entrepriſe des Pompes à feu, ont dicté la plupart de mes obſervations;* & après cette douceur, qui, comme on voit, n'a pas du *m'offenſer*, il revient ſans ceſſe à ces joueurs à la baiſſe, pour leſquels ſeuls il veut que j'aie fait mon Mémoire ſur les Eaux.

Mais il oublie que l'on combattoit de la même maniere mon livre de la Caiſſe d'Eſcompte & celui de la Banque de Saint-Charles, que ce ſont même les ſeules réponſes qu'on y ait faites, & qu'il levoit les épaules à cette méthode ſavante de réfuter un livre..... CET OUVRAGE NE SAUROIT ÊTRE BON; IL A ÉTÉ COMPOSÉ DANS DES VUES INTÉRESSÉES.... Pitoyables jongleurs! & où eſt le livre que des vues intéreſſées n'ayent pas produit? L'amour de la vérité, l'amour de la gloire ne different de celui de l'argent, qu'en ce qu'ils ſont plus rares & appartiennent à une autre eſpece de ſentiment. Ils ſont plus nobles ſans doute; mais il ne s'agit pas ici de nobleſſe. Il s'agit d'un intérêt quelconque, il s'agit de ſavoir ſi l'on doit ſe méfier de tout travail, de tout examen, de toute analyſe, qui eſt le produit d'un intérêt quelconque.

Eh! quand ai-je mérité qu'on en ſuppoſât aucun à mes Ouvrages qui ne fut pas digne d'eſtime? Peu d'hommes, je le ſais, & je ne manquai

jamais une occaſion de le répéter ; peu d'hommes ont donné plus que moi prétexte à la calomnie, pâture à la médiſance. Mais je le demande hautement, parce que ma conſcience m'en donne le droit ; quel Ecrivain peut s'honorer de principes plus courageux, de vues plus déſintéreſſés, d'une plus fiere indépendance ? Mon premier but, loin de prétendre le déguiſer, je me fais gloire de le dire ; mon premier but en me vouant à la périlleuſe profeſſion d'apôtre de la vérité, fut de mériter l'oubli de mes longues erreurs. Voilà le ſeul intérêt, la ſeule ambition que je connus jamais ; & j'eſpere en obtenir le ſuccès ; car enfin, qu'importent au public les écarts d'une folle jeuneſſe, ſi l'âge mûr lui paye un tribut noble & généreux ? Mais, malheur à ceux qui ſe feroient un titre de torts dès longtems avoués, cruellement expiés, & peut-être ſuffiſamment réparés, pour me refuſer les égards que mérite tout citoyen inceſſamment occupé d'études, de recherches, d'Ouvrages qui intéreſſent le bien général.

Et lorſqu'une diſcuſſion eſt publique, qu'importe le genre d'intérêt auquel on la doit ? c'eſt lorſque l'intérêt ſe cache, c'eſt lorſqu'il évite tout examen critique ; lorſque n'écrivant rien, ne publiant rien, ne ſe ſervant que de paroles artificieuſes, & d'inſinuations ſecretes, qu'il varie au gré des circonſtances & des perſonnes ; il choiſit les eſprits crédules ou peu éclairés, pour exercer ſur eux dans les ténébres l'empire de la ſéduction ; c'eſt alors que l'intérêt eſt ſuſpect de n'avoir que des vues honteuſes. M. de Beaumarchais dit, *qu'on n'a rien imprimé ſur les actions des Eaux, pour* P. 12.

en faire monter le prix..... Certes, les Joueurs à la hauſſe ſe ſeroient bien gardés d'écrire ; mais en ont-ils moins parlé, moins intrigué, moins répandu de fables, moins proclamé de promeſſes exagérées?..... Eh! de quel droit défendroit-on à un honnête homme d'augmenter ſa fortune, en l'aſſociant aux combinaiſons que le bien public réclame ? Se condamnera-t-il au ſilence par cette ſeule raiſon, que ce qu'il dira de vrai & d'utile lui aura d'abord été ſuggéré par l'examen de ſon propre intérêt? Interdira-on à l'ami de la vérité, de publier des calculs, d'en vérifier, d'en combattre, de dévélopper ſes vues ſur des ſujets de ſimple économie publique ou particuliere, parce que ſon attention ſur ces objets a d'abord été excitée par l'intérêt perſonnel de quelqu'une de ſes relations ? Auquel de ces deux rapports qu'on doive ces diſcuſſions, faut-il pour cela les proſcrire? Sommes-nous deſtinés à n'être jamais que des enfans, ignorans, ceints du bandeau ſur lequel l'intrigue & le charlataniſme ayent le droit excluſif de nuancer leurs illuſions ? Et dans ce dernier cas même, où ſont donc les titres de M. de Beaumarchais, pour s'inſtituer notre Pédagogue? pour nous impoſer ſilence par la ſotte magie de ces mots ; *il parle pour ſon intérêt ! il parle pour l'intérêt de ſes amis!*.... Laiſſez faire ce rigide Caſuiſte, & vous l'entendrez dire du Livre dont il ne pourra pas calomnier les vues, *qu'il ne peut rien valoir, que l'Auteur n'avoit aucun intérêt à la choſe, qu'il n'en ſauroit être ſuffiſamment inſtruit, qu'il s'eſt mêlé de ce qui en aucun ſens n'étoit ſon affaire*.... Ah ! comment une Adminiſtration qui a beſoin de la con-

fiance publique, a-t-elle pu ſe ſervir d'un Ecrivain dont le nom & la maniere décréditeroient la vérité même ?

Pour vous, Monſieur, qui en calomniant mes intentions & mes motifs, m'avez forcé de vous traiter avec une dureté que la nature n'a miſe ni dans mon eſprit, ni dans mon cœur; vous que je ne provoquai jamais, avec qui la guerre ne pouvoit être ni utile, ni honorable ; vous que je plains ſincérement d'avoir pu deſcendre juſqu'à proſtituer votre plume, déjà trop avilie, à ſervir la cupidité de ceux-là mêmes, peut-être, dont les lâches manœuvres vous euſſent imprimé la double flétriſſure du ridicule & de l'infamie, ſi l'opinion publique pouvoit jamais obéir à un coup d'autorité dirigé par l'intrigue..... Croyez-moi, profitez de l'amère leçon que vous m'avez contraint de vous donner. Souvenez-vous qu'il ne ſuffit pas de l'imprudence & des ſuggeſtions de Cour, pour terraſſer celui qui a ſes forces en lui-même, & dans un amour pur de la vérité. Souvenez-vous que, s'il eſt des hommes, dont il eſt aiſé d'endormir les reſſentimens à l'aide de leur amour propre, & qui, au prix de quelques éloges, laiſſent patiemment inſulter leur morale, je ne ſuis pas un de ces hommes. La critique la plus mordante de mes Ouvrages & de mes talens, m'eût laiſſé calme & ſans humeur. Vingt lignes de plates exagérations ſur mon ſtyle & mon éloquence, en me dévoilant mieux votre baſſeſſe, ne m'ont rendu que plus ſévère pour vos perfides inſinuations. Retirez vos éloges bien gratuits; car, ſous aucun rapport, je ne ſaurois vous les rendre ; retirez le pitoyable pardon que vous m'avez demandé;

1/03

reprenez jusqu'à l'insolente estime que vous osez me témoigner; allez porter vos hommages à vos semblables, à ceux qui, pour tout sens moral, ont de la vanité. Pour moi, qui ne me connois d'autre mérite qu'un zèle ardent à servir la raison & la justice, qui ne trouvai jamais de talent que dans une forte persuasion, de noblesse que dans la bonne foi, de vertu que dans le courage utile; moi qui, pour tout vœu, n'aspire qu'à m'honorer, jusqu'au tombeau, de mes amis & de mes ennemis, je laisse à jamais, vous, vos injures, vos outrages; & je finis ce fatiguant polémique, qui vous laissera de longs souvenirs, en vous donnant à vous-même un conseil vraiment utile: NE SONGEZ DÉSORMAIS QU'A MÉRITER D'ÊTRE OUBLIÉ.

FIN.